



La Chronique de Saint-Mihiel

Monique Goullet

► To cite this version:

Monique Goullet. La Chronique de Saint-Mihiel. Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse, éd. Sylvain Gouguenheim, Monique Goullet, Pierre Monnet, Laurent Morelle et al., Paris, Picard, 2004., PICARD, pp.987-1013, 2004. halshs-00006654

HAL Id: halshs-00006654

<https://shs.hal.science/halshs-00006654>

Submitted on 4 Dec 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ceci est une version préparatoire de l'article « La Chronique de Saint-Mihiel », paru dans *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, éd. Sylvain Gouguenheim, Monique Goullet, Pierre Monnet, Laurent Morelle et al., Paris, Picard, 2004 (traduite en collaboration avec Michèle Gaillard et Anne Wagner).

Traduction de la chronique de Saint-Mihiel (XI^e siècle)

*Durant les années où il fut professeur à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, Michel Parisse a dirigé un séminaire au sein duquel il associait ses étudiants de 2^e et 3^e cycles, des collègues et d'anciens étudiants. On y traduisait collectivement, dans une atmosphère détendue et chaleureuse, des sources du haut Moyen Âge. Au programme des deux dernières années figura la Chronique de Saint-Mihiel, texte cher à Michel Parisse, qui avait consacré quatre études à cette abbaye : « Saint-Denis et ses biens en Lorraine et en Alsace », dans *Bulletin philologique et historique*, 1967, p.233-256 ; « Origines et développement de l'abbaye de Saint-Mihiel (VII^e-XII^e siècles) », dans *Saint-Mihiel. Journées d'Études meusiennes* (octobre 1973), *Mémoires des Annales de l'Est*, Nancy 1974, p.23-33 ; « In media Francia. Saint-Mihiel, Salornnes et Saint-Denis (VIII^e-XII^e siècles) », dans *Media in Francia. Recueil de Mélanges offerts à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65^e anniversaire par ses amis et collègues français*, Hérault Éditions 1989, p. 319-343 ; « Bar au XI^e siècle : la comtesse Sophie et les origines de la ville », dans *Bar-le-Duc, Journées d'Études Meusiennes* (4-5 oct. 1975), *Annales de l'Est*, Mémoire n°32, Publications de l'Institut de Recherche Régionale n°6, Nancy, 1976, p. 5-28.*

Sachant combien ce séminaire, où l'on se battait à bras-le-corps avec des textes d'un latin souvent difficile et obscur, lui tenait à cœur, nous avons voulu lui offrir la mise au net de notre dernier travail collectif fait sous sa direction, que nous n'avions pas pu mener jusqu'au stade de la publication. Ont participé à la traduction : Josiane Barbier, Nicholas Brousseau, Christiane Cosme, Stéphane Coviaux, Jean-Pol Évrard, Michèle Gaillard, Véronique Gazeau, Sylvain Gouguenheim, Monique Goullet, Marlène Hélias-Baron, Soline Kumaoka, Catherine Magne, Laurent Morelle, Frédéric Munier, Nathalie Verpeaux, Anne Wagner. Monique Goullet en a revu l'ensemble et établi les notes littéraires ; Michèle Gaillard et Anne Wagner ont rédigé l'introduction et les notes historiques.

Introduction

La chronique de Saint-Mihiel ne nous est parvenue que par un seul manuscrit : la copie insérée au début du cartulaire confectionné dans le troisième quart du XII^e siècle et actuellement conservé aux archives départementales de la Meuse à Bar-le-Duc (ms. 4H 5)¹. Le texte a été rédigé au temps de l'abbé Nantère, entre 1036 et 1051². L'auteur en est inconnu, mais on peut glaner ici ou là quelques renseignements biographiques : dans le prologue, il affirme avoir écrit à la demande des frères de Saint-Mihiel et il dit devoir sa subsistance, dans sa vieillesse, à l'abbé Nantère. L'ensemble du récit montre qu'il avait accès au chartrier de l'abbaye et qu'il fut le témoin oculaire des miracles qui, dit-il, se déroulèrent au Vieux Moutier puis au prieuré d'Harréville, où l'abbé Nantère avait fait transférer des reliques de saints et en particulier de saint Calixte. Il termine la liste de ces miracles par un prodige qui s'est déroulé après son départ³. Ces indices permettent d'établir que l'auteur était un des frères desservant le Vieux Moutier puis envoyé au prieuré d'Harréville et que, devenu âgé, il fut accueilli à Saint-Mihiel même par l'abbé Nantère et les frères qui le chargèrent de rédiger l'histoire de l'abbaye.

Pour écrire cette histoire, outre ses propres souvenirs axés sur les reliques de saint Calixte et sur le prieuré d'Harréville, le chroniqueur utilise les matériaux qu'il a pu trouver dans le chartrier, et qui nous sont presque tous heureusement parvenus grâce au cartulaire du XII^e siècle. Il y insère cependant quelques récits originaux qui concernent essentiellement les premières reliques apportées au monastère et les miracles qui s'en suivirent.

Ce sont bien sûr les reliques de saint Michel, qui ont donné son nom au monastère, qui attirent son attention. Elles sont à l'origine d'une série de miracles de fondation : en vue de dédier une église à l'archange, l'aristocrate austrasien Wulfoald ramène du Mont-Gargan des reliques dont la nature n'est pas autrement spécifiée. Après une chasse, il banquette avec ses gens et le clerc qui les accompagne oublie le reliquaire sur un arbre⁴. Wulfoald fonda là le premier monastère où il fut inhumé avec son épouse⁵. L'arbre coupé fut inclus dans l'autel, avec les reliques, une branche dont les fruits guérissaient les malades en sort encore à l'époque du récit.

Pour dater la fondation, le chroniqueur s'appuie sur les chartes qui nous ont été transmises par le cartulaire, ce qui lui permet, à tort sans doute, de la faire remonter à l'extrême fin du VI^e siècle⁶. Ces chartes ont été tenues pour fausses par l'éditeur de la chronique et du cartulaire, André Lesort, car leur teneur vient apparemment contredire les données de la seule charte conservée en original, la donation faite par

¹ A. LESORT, *Chronique et chartes...*, p. V-XII.

² Cf. n^{os} 120 et 132.

³ Cf. *infra*.

⁴ On rencontre ce *topos* dans les Miracles de saint Gorgon de Gorze (*M.G.H.*, SS, IV, p. 235 et sq.).

⁵ Une peinture et le tombeau du comte et de son épouse sont représentés dans dom A. CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. 1, planche 6 ; en 1734. on a découvert alors une tombe, que Dom Calmet suppose être celle de Wulfoald, et dont il décrit et reproduit les objets (dont un couteau et une épée) qui semblent davantage en rapport avec une sépulture du VII^e siècle qu'avec une sépulture du début du VIII^e siècle.

⁶ Cf. *infra*, par. 1.

Pépin, en 755, à l'abbé Fulrad de Saint-Denis, de la localité *quae appellatur ad Munte sancto Micaelo arcangelo super fluvio Marsupiae*⁷ (...) *cum ipsos clericos qui ibidem deservire viduntur*⁸. Cette charte n'ayant bien évidemment pas été conservée par l'abbaye de Saint-Mihiel, il n'est pas étonnant que le chroniqueur n'y fasse aucune allusion et qu'elle n'ait pas été copiée dans le cartulaire : c'est sans doute avec une totale sincérité que ces auteurs des XI^e et XII^e siècles ont falsifié le passé de leur abbaye en faisant l'impasse sur les liens avec Saint-Denis.

Mais l'historien moderne se devait de tenter de retrouver le véritable passé de l'abbaye. C'est ainsi que Michel Parisse fut le premier à reprendre à fond la question après A. Lesort, et à faire état de ses doutes sur les circonstances et l'époque de fondation du monastère de Saint-Mihiel⁹. Il en arriva à la conclusion qu'à l'époque de la donation à Fulrad, il n'y avait pas de monastère à Saint-Mihiel, mais seulement un groupe de clercs, pour lesquels les circonstances et l'époque de l'installation ne sont pas connues. Il convenait donc d'attribuer à Fulrad l'installation de moines à Saint-Mihiel, comme il l'avait fait dans ses autres possessions "orientales", à Saint-Hippolyte, Liepvre et Salornnes.

Les questions qu'on peut se poser sur les origines de Saint-Mihiel sont multiples :

- Y eut-il une première fondation d'abbaye par un comte Wulfoald au début du VIII^e siècle comme le suggèrent les premières chartes du cartulaire¹⁰ ?
- Doit-on attribuer à Fulrad la fondation du monastère ou seulement l'installation de moines dans un établissement qui existait déjà ?
- Combien de temps Saint-Mihiel resta-t-elle dans la dépendance de Saint-Denis ?
- Les liens de Saint-Mihiel avec Saint-Denis sont-ils à l'origine de l'avouerie du duc de Haute-Lotharingie, Frédéric, dont l'épouse Béatrice reçut pour sa dot des biens prélevés par son frère Hugues sur le patrimoine de Saint-Denis ?

La réponse à ces questions dépend grandement de la confiance qu'on accorde aux chartes du cartulaire de Saint-Mihiel : la charte de fondation de l'abbaye par le comte Wulfoald (709)¹¹, l'échange entre l'évêque Sigebaud et le comte Wulfoald (décembre 708)¹², la charte de Wulfoald donnant la terre de Condé à l'abbaye de Saint-Mihiel (722-23)¹³ et le diplôme de Charlemagne confirmant l'immunité au monastère Saint-Mihiel de Marsoupe (772)¹⁴.

Dès 1965, I. Heidrich, dans son étude sur la titulature et les diplômes des maires du palais pippinides¹⁵, est revenue sur la question et a largement réhabilité les deux premières chartes de Wulfoald, en détruisant en grande partie les arguments de

⁷. La Marsoupe est la petite rivière, affluent de la Meuse, qui coule au pied du mont où fut installé à l'origine le monastère.

⁸. *M.G.H., DD Karol. I*, n° 8, p. 12-13.

⁹. M. PARISSE : « Saint-Denis et ses biens... ».

¹⁰. A. LESORT, « *Chronique et chartes...* », chartes 1, 2 et 3.

¹¹. *Ibid.*, charte 1, p. 39-49.

¹². *Ibid.*, charte 2 p. 50-52.

¹³. *Ibid.*, charte 3, p. 52-54.

¹⁴. *Ibid.*, charte 4, p. 54-55, considérée comme un faux par M. Parisse « Saint-Denis et ses biens... » et, plus récemment, « *In Media Francia : Saint-Mihiel, Salornnes et Saint-Denis...* ».

¹⁵. « Titulatur und Urkunden der Arnulfingischen Hausmeier », *Archiv für Diplomatik*, 11 (1965), p. 71-279, spécialement p.213-218.

Lesort fondés essentiellement sur l'emploi du mot *mansus* qu'il considérait comme carolingien, sur la correction de la langue, et sur le fait que l'immunité était conférée par le comte lui-même et non par le roi. I. Heidrich fonde son argumentation sur l'emploi du mot "manse" dès la première moitié du VIII^e siècle (à Wissembourg notamment), l'existence d'autres immunités non-royales connues, l'examen de l'*arenga* et de l'*eschatocole* de la première charte, et la possibilité d'une correction orthographique ultérieure. Il semble donc difficile de considérer que le passé de l'abbaye avant la donation de 755 soit de pure invention, d'autant que la famille des Wulfoald est attestée dans diverses sources bien avant cette date¹⁶. Tout n'est peut-être pas à rejeter non plus dans la légende de fondation : le voyage au mont Gargan du comte Wulfoald pourrait être l'expression de liens l'unissant aux ducs lombards de Bénévent, appartenant à la *Sippe* des Agilolfing¹⁷. Le problème est de savoir – et la question se pose pour de nombreux établissements dont les origines sont mal documentées – ce qu'a réellement fondé Wulfoald : un sanctuaire à reliques entretenu par quelques desservants, hypothèse étayée par l'expression de la charte reçue par Fulrad (*cum ipsos clericos qui ibidem deservire viduntur*), ou une abbaye.

Une position prudente serait d'admettre qu'en 709, un comte Wulfoald¹⁸, sans doute apparenté au maire du palais rival des Pippinides à la fin du VII^e siècle¹⁹ fonde une église pour abriter les reliques de saint Michel qu'il a rapportées d'un voyage en Italie ; cette église était primitivement desservie par une communauté, sans qu'on puisse savoir avec certitude s'il s'agissait de moines ou de clercs puisque dans la charte de fondation de 709, le comte Wulfoald affirme qu'il dote *monasterium congregationemque servorum Dei*²⁰. En 751-74, un autre comte Wulfoald, vraisemblablement le fils du précédent, se rebelle contre Pépin et commence la construction d'un château tout près de la petite abbaye, où semble-t-il ne vivaient plus que des clercs²¹. Wulfoald est vaincu et condamné à mort ; c'est alors que Fulrad intervient, obtenant la grâce de Wulfoald. Les biens de celui-ci sont confisqués et le lieu est donné à Fulrad²². Il est tout à fait plausible qu'alors Fulrad installa des moines à Saint-Mihiel, donnant sa régularité et son essor à l'abbaye. Le diplôme d'immunité de Charlemagne n'est peut-être pas aussi surprenant qu'il y paraît à première vue²³. Le destinataire Ermengaud y est qualifié d'abbé et évêque ;

¹⁶. Cf. R. LE JAN, *Familles et pouvoirs dans le monde franc (VIIe-Xe siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995 (réimp. 2002), p. 439.

¹⁷. Cf. J. JARNUT, *Agilolfingerstudien. Untersuchungen und Geschichte einer adligen Familie im 6. und 7. Jhr* (Monographie zur Geschichte des Mittelalters 32), Stuttgart, 1986.

¹⁸. Probablement celui-là même qui est présenté par la *Vita Anstrudis* comme ayant de bonnes relations avec Pépin II (*Vita Anstrudis*, M.G.H., *SS Rer. Merov.*, VI, éd. W LEVISON, Hanovre et Leipzig, 1913, p. 73). Un des biens donnés par Wulfoald au monastère de Saint-Mihiel est issu d'un échange avec l'abbesse Anstrude (A. LESORT, « *Chronique et chartes..* », charte 1 p. 44).

¹⁹. H. EBLING, *Prosopographie der Amsträger des Merowingerreiches von Clothar II (613) bis Karl Martell (741)*, München, 1974, p. 243-46 ; F. STAAB, *Untersuchungen zur Gesellschaft am Mittelrhein in der Karolingerzeit*, Wiesbaden, 1975, p. 300-307.

²⁰. A. LESORT, « *Chronique et chartes...* », charte 1, p. 41.

²¹. Diplôme de Pépin le Bref, 755, M.G.H., *DD Karol.*, I, n° 8, p. 12- 13.

²². *Ibid.*.

²³. L'argument selon lequel l'immunité ne pouvait être conférée à une dépendance de Saint-Denis ne tient pas, puisqu'en 777, Charlemagne conféra l'immunité au prieuré de Salornnes, fondé par Fulrad

il n'était sans doute pas évêque de Verdun mais il pouvait être simplement chorévêque ; il est difficile d'imaginer qu'une abbaye dirigée par un chorévêque puisse être soumise à Saint-Denis. Peu de temps auparavant, en 769, Fulrad avait reçu de Charlemagne le monastère de Saint-Dié et, en 775, Charlemagne lui donna des biens pour son prieuré de Salornnes²⁴. Il n'est donc pas impossible que ces faveurs soient intervenues en compensation de la perte de Saint-Mihiel, du fait même du roi. Dans ce cas, Saint-Mihiel ne serait restée aux mains de Saint-Denis que pendant 17 années au maximum.

Sous les règnes des rois et empereurs carolingiens, il n'y a plus trace de liens avec Saint-Denis. Saint-Mihiel apparaît alors comme une abbaye royale particulièrement choyée par les souverains. Mais il semble bien qu'à l'abbaye de Saint-Denis, grâce au diplôme de donation de Pépin, on en ait gardé le souvenir : on conserve en effet un diplôme faux de Lothaire Ier, daté de 843, restituant l'abbaye de Saint-Mihiel à Saint-Denis²⁵. Est-ce sur la base de ce faux que le duc Frédéric a pu mettre la main, grâce à la dot de son épouse, sur l'avouerie de Saint-Mihiel et même prendre des terres au monastère pour y construire son château²⁶ ? Le silence du chroniqueur et du cartulariste s'il ne nous permet pas de répondre à cette question, montre que, pour les moines des XI^e et XII^e siècles comme pour les historiens d'aujourd'hui, le passé sandyonisien de Saint-Mihiel était source de problèmes.

Peu à l'aise dans l'exploitation du chartrier, le chroniqueur est beaucoup plus disert sur les reliques possédées par l'abbaye et les miracles qui s'en suivirent : outre les reliques de saint Michel, il mentionne les reliques de saint Anatole et celles du pape Calixte Ier qui tiennent une place de choix dans toute l'histoire du monastère mais que les moines ne gardent pas auprès du lieu où ils vivent en majorité : les reliques de Michel sont au Vieux moutier, c'est là que sont déposées les reliques de Calixte pourtant acquises à grand peine, avant d'être définitivement envoyées au prieuré lointain Harréville-les-Chanteurs. Celles d'Anatole ne semblent faire l'objet d'une dévotion qu'à Saint-Cyr, avant un certain renouveau dans l'abbatiale à l'époque moderne. Les moines préservent ainsi un lieu de prière indépendant de l'afflux possible des pèlerins, qui pouvait effectivement entraîner des protestations de la part des moines²⁷.

L'abbé Ermengaud (c.772-804) s'empare des reliques de saint Anatole, évêque de Cahors, peut-être lors de l'expédition de Charlemagne contre Loup d'Aquitaine en 774 ou de celle dirigée contre l'Espagne en 778. Mais cet épisode est peut-être de pure invention car la prise de Cahors n'est pas mentionnée dans les textes et le nom

(M.G.H., *DD Karol.*, I, n° 118, p. 165-166). D'ailleurs le diplôme d'immunité pour Saint-Mihiel fait référence à une précédente immunité délivrée par Pépin : *sicut bone memorie domnus et genitor noster Pippinus quondam rex fecit*.

²⁴ M.G.H., *DD Karol.*, I, n°107, p. 152.

²⁵ M.G.H., *DD Karol.*, III, p. 317-319, n° 142. Le faux a été établi grâce aux diplômes de Lothaire I^{er} conservés à Saint-Denis et en particulier grâce au diplôme de Lothaire de 843 (*Ibid.*, n° 80 p. 199-201), qui restituait à Saint-Denis ses possessions des deux côtés du Rhin, en Alsace et dans le Saulnois, mais pas Saint-Mihiel....

²⁶ Cf *infra*, et M. PARISSE, « Origine et développement... ».

²⁷ *Gesta abbatum trudonensium*, M.G.H., *SS*, X, p.236, ce texte du XII^e siècle rapporte la gêne occasionnée par la foule des pèlerins un siècle plus tôt.

d'Anatole n'est pas attesté sur les listes épiscopales cahorsines. Ces reliques, déposées dans un premier temps au Vieux Moutier, n'y restent pas. Le lieu étant d'accès trop difficile pour la population, dit le texte, elles sont déposées à l'église Saint-Cyr-et-Julitte, église paroissiale qui devint par la suite Saint-Etienne. Ce n'est qu'en 1253, sous l'abbé Gauthier, que les reliques du saint sont déposées dans un reliquaire en argent, or et pierreries, et transportées dans l'abbaye. En 1469, l'abbé Werry de Laval procède à une reconnaissance des reliques qui étaient entourées de soieries²⁸. En 1619, l'abbatiale est restaurée et les reliques d'Anatole sont placées à droite du chœur reconstruit. La translation carolingienne est représentée dans une sculpture du XVII^e siècle qui décore l'autel de la chapelle latérale. En 1625, sous l'abbatiate d'Henri de Lorraine (1606-1626), fut édité un livret²⁹ qui relate la translation, les reconnaissances des reliques et quelques miracles mal datés, mais antérieurs à la translation du XIII^e siècle.

Depuis l'époque carolingienne, Rome est devenue, comme dans les domaines de la liturgie et de la discipline ecclésiastique, le modèle de toutes les réformes, il n'est donc pas étonnant de voir l'abbé réformateur Nantère (1020-1044) chercher des reliques en Italie, dans les catacombes romaines. Il décline l'offre de l'abbé romain chez qui il loge en arguant du risque qu'il court de se faire escroquer et préfère payer le gardien du cimetière pour s'approvisionner directement aux catacombes, garantie d'authenticité devant l'ampleur du trafic des reliques³⁰. Le texte souligne ces garanties que sont le serment prêté par le gardien, le scellement de la dalle, signe que la sépulture n'avait jamais été ouverte, l'existence d'écrits attestant l'identité du corps. L'ouverture du tombeau en présence d'un moine montre l'ambiguïté de ces "pieux larcins" : s'il y a délit, c'est du point de vue des vendeurs, trafiquants vénaux ; pour les acheteurs, le succès confirme l'accord du ciel³¹. Malgré ces précautions, Nantère n'est pas reparti avec le corps de Calixte. Celui-ci avait été transféré dans la basilique Sainte-Marie du Trastévère et, en 854, l'évêque Noting de Vérone donna à Eberhard de Frioul des reliques de ce saint pour Cysoing près de Lille, où il se fit enterrer ; plus tard Adalbéron de Reims en obtint une partie³². L'abbé lui-même est-il convaincu ? Malade, il ne va pas au cimetière ; sa preuve vient du songe où Calixte manque dans le cercle des papes, ce qui démontre sa présence dans les ossements emportés en Lorraine, où la *virtus* des reliques continue à s'exprimer par une série de miracles survenus à Saint-Mihiel.

Dans l'histoire des reliques comme dans celle des chartes, vérité et fausseté s'entremêlent donc pour construire une histoire sans que soit pour autant mise en

²⁸. *Visitatio corporis sancti Anatholii*, A. LESORT, « *Chronique et chartes...* », p. 420-22. Ce reliquaire gothique d'Anatole est le seul cité par dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, I, p. 639.

²⁹. *AA. SS.*, Oct., IX, p. 309-318.

³⁰ H. SILVESTRE, « Commerce et vol de reliques au Moyen Âge », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 30, (1952), p. 721-739. P. GEARY, *Le vol des reliques au moyen âge*, Paris, 1993. M. GOULLET-A. WAGNER, « Reliques et pouvoirs dans le diocèse de Verdun aux X^e-XI^e siècles », *Revue Mabillon* (1999), p. 67-88.

³¹. F. GRAUS, « Fälschungen im Gewand der Frömmigkeit », *Fälschungen im Mittelalter*, t. V, Hanovre, *M.G.H.*, 1988, p. 274-282 ; K. SCHREINER, « Discrimen veri ac falsi. Ansatz und Formen des Kritik in den Heiligen-und Reliquienverehrung des Mittelalters », *Archiv für Kulturgeschichte* 48 (1966), p. 1-53.

³². *Histoire des saints et de la sainteté chrétienne*, dir. A. MANDOUZE, t. 2, Paris, 1987, p. 268.

cause la sincérité du chroniqueur. L'exemple de Saint-Mihiel incite donc à se préoccuper, tout autant que de démêler le vrai du faux, de l'agencement des sources par les historiens du Moyen Âge, chroniqueurs ou cartularistes, pour mieux comprendre la genèse de leur œuvre.

TRADUCTION

Chronique de Saint-Mihiel

PROLOGUE DU LIVRE RAPPORTANT L'HISTOIRE ANCIENNE DE NOTRE MONASTERE ET LA SUCCESSION DES ABBES JUSQU'A NANTERE. Jadis, pour construire la Tente du Témoignage, conformément à l'ordre du Seigneur transmis par Moïse, l'un offrit de l'or, un autre de l'argent, et un troisième des poils de chèvre³³, sans que pour autant l'humble présent des pauvres fût déprécié en comparaison de celui des riches, puisque la construction nécessitait l'emploi de tous les dons. Comme la Loi le prescrit aussi, nul ne peut approcher de l'autel du Seigneur les mains vides³⁴. Toutefois, parce que toutes ces prescriptions de la Loi de Moïse doivent s'interpréter de façon allégorique si l'on veut éviter que la répétition de l'aigreur de leur lettre, toute d'acrimonie, ne donne la nausée, il faut savoir que la grâce de l'Évangile a adouci l'amertume de leur difficile observance, et ne pas croire que Dieu ne saurait être apaisé que par le sang versé des taureaux mugissants, des agneaux bêlants ou des chèvres. Que l'on s'efforce plutôt d'offrir de petits présents, même de très faible valeur, riches non de leur parfum odorant mais de la très humble dévotion dont ils témoignent, et qu'on se souvienne que les deux piécettes de la veuve de l'Évangile furent évaluées à plus de prix qu'une immense quantité de talents d'or³⁵.

Encouragé par ces preuves de la clémence divine, et d'autres du même genre, et surtout sollicité par les frères du monastère de Saint-Mihiel, mais davantage encore par le seigneur abbé Nantère, père de ce monastère et mon bâton de vieillesse – à l'appui et au secours duquel je dois ma subsistance –, j'ai décidé de raconter brièvement et de manière succincte la construction de ce monastère depuis sa fondation, en restant en quelque sorte à la surface des choses, puis de dire de façon aussi fidèle que je le pourrai, et en quelques mots, l'histoire de ses abbés jusqu'à Nantère lui-même.

Les faits les plus anciens racontés par des gens dignes de foi, vrais ou vraisemblables, j'ai pensé devoir les abréger, car sur aucun abbé, à l'exception d'un seul – je veux parler de Smaragde³⁶ – je n'ai trouvé de témoignage écrit, visuel ou oral. Quant aux actes de l'abbé actuel, Nantère, ils pourront être exposés en temps utile de façon plus longue et plus sûre que les autres, car je demeure avec lui depuis presque cinq ans et je le connais depuis sa prime jeunesse, avant même son adolescence ; sa conduite, son respect de la discipline, j'aurai le loisir d'en parler librement, sans toutefois les louer démesurément, conformément à l'interdiction de

³³. Cf. Ex. 35, 4-29.

³⁴. Deut. 16, 16.

³⁵. Mc 12, 42-44 ; Lc 21, 2-3.

³⁶. Voir *infra*, chap. 5.

Salomon : *Ne loue point un homme de son vivant*. Car tout éloge s'entonne une fois le terme atteint³⁷.

Je prie toutefois ceux qui d'aventure viendront à me lire de ne point me faire le grief d'avoir trop souvent usé, entre autres, des solécismes, des mytacismes³⁸, ou d'avoir altéré par une négligence du même ordre le cours de mon récit. Qu'ils veuillent bien plutôt se rappeler le mot de Prudence : « L'âge apporte tout, y compris de l'esprit³⁹. » Qu'ils ne jettent point une eau toute pure parce qu'elle coule dans un tuyau de plomb. Mais s'ils venaient à trouver quelque négligence, qu'ils veuillent bien la supporter dans un esprit d'amour fraternel, et la corriger ; et tout ce qu'ils y verront d'utile, en revanche, qu'ils le gardent au plus profond d'eux-mêmes et qu'ils sachent que c'est en tout cas pour l'édification de la postérité que ces mots ont été écrits. FIN DU PROLOGUE⁴⁰.

DEBUT DU LIVRE RAPPORTANT L'HISTOIRE ANCIENNE DU VIEUX-MOUTIER⁴¹. [1]
Concernant le fondateur, l'indication la plus claire que nous ayons trouvée jusqu'à présent est la présentation qu'il fait personnellement de lui dans l'acte de fondation qu'il a délivré, où il dit : « Moi Wlfoald, comte, fils de Gyslaran, et Adalsinde mon épouse, fille d'Adalbert, etc.⁴² Quant à la date de la fondation, on lit au même endroit : « en la quatorzième année du règne de mon seigneur le roi Childebert », et dans un autre texte : « en la quinzième année de mon seigneur le roi Childebert⁴³ » ; et encore dans un autre acte : « en la deuxième année de mon seigneur Thierry⁴⁴. » Par conséquent, puisque, d'après nos recherches dans les chroniques, les seuls Childebert et Thierry dont les règnes se recoupent sont Childebert fils de Brunehaut

³⁷. Cf. Eccli. 11, 30 : *Ante mortem ne laudes hominem quemquam, quoniam in filiis suis agnoscitur vir*. La citation, qui se trouve dans la *V. Honorati* par Césaire d'Arles (V^e s.), éd. M. D. VALENTIN, Paris, 1977 (S.C. 235) est souvent utilisée en hagiographie. On trouve de nombreuses variantes de cet aphorisme : dans la *Vita prima Adelphii* (*sapientia viri in exitu canitur*, chap. 2), la *Vita Deodati* (*omnem eius laudem finis perfectus canit*, chap. 4), la *Vita Leonis IX* (*ipse finis in quo omnis laus secure canitur*, I, XVII), chez Guibert de Nogent, *epist.* 42, 111, et Aelred de Rievaulx, *serm.* 18, 179 : *si enim, ut dicitur, omnis laus in fine canitur*.

³⁸. *Metacismus* (*myotacismus*, *mytacismus*, etc...) désigne chez les grammairiens de l'Antiquité classique et tardive une articulation forte du son *m* en finale devant voyelle, alors que l'élision était de règle. Chez Martianus Capella (*Noces de Mercure et Philologie*, 5, 514) le terme désigne, comme ici, une répétition trop fréquente du son *m*.

³⁹. La citation est en réalité de Virgile, *Eclog.*, 9, 51, et elle est reprise par Jérôme et d'autres, mais pas par Prudence, à notre connaissance tout au moins.

⁴⁰. Ce prologue est conforme à la topique traditionnelle. Il commence par le cliché de modestie affectée, que développent les allusions bibliques à la valeur que Dieu accorde aux dons même modestes. La *causa scribendi* est l'obéissance aux ordres de l'abbé et aux instances des moines ; l'exigence de vérité entraînera la brièveté des premiers chapitres, en raison de la pauvreté des sources : voilà encore quatre motifs (obéissance, vérité, brièveté, pénurie des sources) qui, s'ils peuvent être l'expression d'une situation réelle, n'en sont pas moins des lieux communs, tout comme l'appel à correction qui clôt le prologue.

⁴¹ Nom donné à l'ancien monastère, situé sur la hauteur à 6 km de Saint-Mihiel.

⁴² A. LESORT, « *Chronique et chartes...* », chartre 1, p. 40.

⁴³ *Ibid.*, p. 49. La chartre 2 est en revanche datée de la 14^e année du roi Childebert (*Ibid.*, p. 52.)

⁴⁴ *Ibid.*, chartre 3, p. 54.

et de Sigebert, et Thierry fils de ce même Childebert, nous supposons que c'est à leur époque qu'a vécu le dit comte Wlfoald⁴⁵.

[2] De plus nous avons entendu dire par nos anciens que ce prince Wlfoald s'était rendu un jour pour y prier au mont Gargan⁴⁶ et qu'il en avait rapporté des reliques acquises là-bas, promettant de faire bâtir une église en l'honneur du saint archange et de la doter abondamment sur les biens d'un patrimoine qu'il avait riche. De retour dans son pays, il réfléchissait avec beaucoup d'inquiétude à l'endroit où il pourrait réaliser ce qui était son souhait et sa promesse. Dans le voisinage de la hauteur qu'on appelait alors Chatillon et qui est aujourd'hui le Vieux-Moutier, ce prince avait des terres d'où il gagnait très fréquemment les escarpements des collines et le fond des vallées, parcourant les bois par amour de la chasse pour prendre du gibier. Où qu'il allât, on transportait avec lui les reliques, pour qu'il ne vînt pas par négligence à être privé d'un trésor chèrement acquis. Un de ces jours-là, il se fait apporter de quoi manger sur la colline, afin de pouvoir, après les distrayantes fatigues de la chasse, partager son repas avec ses compagnons en se protégeant de l'ardeur du soleil à l'ombre des arbres. On vient à l'heure dite, on s'assied et on s'installe devant le prince, sans faire de bruit et avec révérence. Le prêtre qui porte les reliques lève les yeux et voit les branches d'un arbuste, auxquelles il suspend le coffret avec les reliques, puis il se mêle aux convives. Quand le soleil eut été chassé par les ténèbres et qu'il eut plongé dans l'Océan, ils rentrèrent en hâte chez eux avec le comte. Dans la précipitation le prêtre oublia les reliques ; de retour chez lui il s'aperçut de sa négligence, s'en retourna au plus vite, et trouva le coffret pendu à l'arbre où il l'avait laissé. Tendant la main pour le saisir, il le voit s'élever à mesure qu'il veut l'attraper. Il grimpe alors dans l'arbre, mais plus il lève la main, plus il voit l'objet s'éloigner de lui. Désespérant de s'en saisir par quelque moyen que ce soit, il repart et annonce au comte et à ses fidèles ce fait étonnant. Ils retournent sur les lieux à grands pas et, constatant de façon évidente cet effet de la puissance divine, ils la vénèrent et rendent grâce à Dieu et à l'archange d'avoir, par de tels signes, exprimé que ce dernier avait choisi l'endroit où accomplir le pieux projet du prince⁴⁷.

Après qu'on eut célébré les offices nocturnes en l'honneur de Dieu et de l'archange, le lendemain matin, le comte, pressé de commencer l'ouvrage souhaité mais ne sachant comment récupérer les reliques, s'agenouille dévotement devant

⁴⁵. Cette identification ne tient pas car Thierry II n'a régné que quelques mois sur l'Austrasie, en 612-613, après la mort de son frère Théodebert II (595-612). Il faut plutôt penser à Childebert III (691-711) et Thierry IV (721-737).

⁴⁶. Une légende formée au IX^e siècle veut qu'un propriétaire de Siponto, en Italie du sud, ait retrouvé l'un de ses taureaux errant au sommet du mont Gargan, et qu'il lui ait décoché une flèche, qui se serait retournée contre lui. Saint Michel ordonna que le rocher devienne un sanctuaire. Voir G. OTRANTO et C. CARLETTI, *Il santuario di S. Michele arcangelo sul Gargano dalle origini al X secolo*, Bari, 1990. Toutefois le culte de saint Michel est attesté au mont Gargano dès la fin du V^e siècle. Dès le VII^e siècle, le site attire des pèlerins venus de très loin (J.-M. MARTIN « Saint-Michel (Gargano) », *Dictionnaire Encyclopédique du Moyen Âge*, Paris, 1997, II, p. 1370). Il n'est donc pas impossible qu'un aristocrate franc du début du VIII^e siècle s'y soit rendu.

⁴⁷. Non seulement l'archange choisit le lieu du culte mais il montre sa volonté de voir ses reliques les plus proches possible du ciel, ce qui n'est pas sans rapport avec la tradition médiévale de consacrer à l'archange des autels situés en hauteur (Cf. n. 59).

elles et demande en priant que l'abattage de l'arbre ne lui soit pas imputé comme un péché d'audace. En se relevant, chose admirable à dire, il voit que l'arbre s'est ramené à une hauteur telle que sa main puisse facilement saisir le coffret. Versant alors des larmes de joie, il s'avance empli de respect, se saisit du coffre qu'il embrasse très longuement, qu'il inonde de ses larmes et qu'il rend au prêtre.

[3] Bientôt le pieux fondateur s'attelle à son saint ouvrage, fait couper l'arbre, et délimite autour de lui à la houe l'espace où il faudra jeter les fondations, en y incluant le tronc, de façon que celui-ci soit en quelque sorte enterré avec les reliques, une fois l'autel placé par dessus. Ensuite, quand ce fut fait et qu'on eut achevé le bâtiment, afin de conserver tout de même le souvenir de ce miracle et de rendre présente la manifestation de la puissance divine, le tronc lui-même, ainsi enterré sous l'autel, montre encore aujourd'hui qu'il est vivant : en rejetant au dehors une branche à travers le mur voisin de l'autel, il couvre l'extérieur du mur d'épais rameaux et donne chaque année des noix, qui se sont même révélées très souvent bénéfiques pour les malades.

Le monastère une fois construit, le pieux comte réunit là un groupe de moines et, pour répondre à leurs besoins, il leur donna tout ce qu'il avait, par une charte qui, aujourd'hui endommagée par le temps, ne peut être lue sans le secours d'une copie⁴⁸. Ensuite, pour que l'afflux des laïcs venus prier là ne trouble pas ceux qui servaient Dieu, non loin du monastère, sur le côté sud, il fit construire une église en l'honneur de saint Pierre, afin qu'on y célèbre les offices divins pour lui et les siens. De même, son épouse, dame Adalsinde, établit entre les deux églises une chapelle en l'honneur de la Mère de Dieu, pour pouvoir elle-même y prier et y assister plus discrètement au culte divin ; on y voit encore aujourd'hui les sépultures des deux fondateurs et d'un de leurs enfants.

Après leur décès, le monastère fut placé sous la tutelle des rois dans le royaume desquels il était inclus et, enrichi par leurs largesses, il fut renforcé par des privilèges dans lesquels ils confirmèrent la liberté du lieu dans les termes suivants : jamais personne, ni au nom des rois, ni au nom des évêques, ni au nom du pouvoir judiciaire, ne devrait prétendre pénétrer sur le territoire et les biens du monastère, que ce soit pour entendre des affaires, pour se saisir des hommes, serfs ou libres, ou pour y exiger des fournitures ou exercer des droits de gîte ; et si quelque chose était dû au fisc, on ne pourrait rien exiger d'eux, ni pour les charrois, ni pour les bêtes de somme qui assurent les transports nécessaires aux moines, et s'il vendaient ou achetaient quelque chose, ils ne paieraient rien, ni tonlieu, ni péage sur les rivières, sur les routes, sur les ponts, dans les ports, ni à l'amarrage, et on ne leur réclamerait rien pour les poëles à sel de Vic et de Marsal⁴⁹.

[4] Au sujet des abbés qui dirigèrent ce lieu avant l'époque de Charlemagne, nous n'avons rien trouvé d'écrit. En revanche, dans le privilège par lequel ce

⁴⁸. A. LESORT, « *Chronique et chartes...* », charte 1, p. 39-49. La copie du cartulaire a été établie d'après une copie effectuée en 1093. C'est donc à une copie encore antérieure que le chroniqueur fait allusion.

⁴⁹. Allusion au diplôme d'immunité octroyé par Charlemagne (*Ibid.*, charte 4, p. 54-57) et confirmé par Louis le Pieux en 816 (*Ibid.*, charte 5, p. 57-60) et à l'exemption de tonlieu accordée en 816 par Louis le Pieux sur les charrois de l'abbaye et les poëles à sel de Vic et de Marsal (*Ibid.*, charte 8, p. 65-67).

souverain confirme la liberté susdite selon l'exemple de son père Pépin, il affirme concéder ce privilège à Ermengaud, abbé et évêque⁵⁰. En tout cas, nous pensons que cet Ermengaud est celui dont on peut lire dans un livret de cette église qu'il est parti en expédition avec le roi et qu'il a rapporté le corps du bienheureux Anatole de Cahors⁵¹. C'est aussi cet Ermengaud qui décida, en le confirmant par un précepte bullé du susdit Charles, de ce que devaient avoir l'abbé, le responsable du pain, du sel et de la graisse, le responsable des poissons, le responsable du vin, le responsable du luminaire, le responsable des pauvres, le responsable des hôtes, tous en répondant devant l'abbé et le chapitre. Il confirma aussi par ce même précepte royal qu'après lui les frères auraient le libre pouvoir de choisir parmi eux un successeur adéquat⁵².

[5] Après lui resplendit l'abbé Smaragde, ainsi que le déclarent les préceptes que Louis le Pieux, fils du susdit Charlemagne, délivra à ce même Samaragde⁵³. Et ce Smaragde, se conformant véritablement au présage de son nom, tel une pierre précieuse⁵⁴ resplendit parmi les hommes célèbres de son temps par ses mérites et sa réputation. Il est superflu de se répandre en bavardages sur ses louanges et sa gloire puisque, même si nous n'en soufflons mot, les livres qu'il publia sont suffisamment éloquentes là-dessus, tant y apparaît, de façon plus lumineuse que le jour, combien sa perspicace intelligence le rendit expert en matière sacrée et séculière. Avant tout ce livre qu'il intitula *Diadème des moines*⁵⁵ révèle à l'évidence sa piété et sa sainteté. En effet, il n'aurait pu y donner un si clairoyant enseignement sur les vertus s'il n'en avait expérimenté lui-même les pratiques. Nous pouvons donc nous taire et les miracles cesser : la beauté de sa sainteté resplendit avec assez d'évidence dans le miroir de son enseignement. Car il ne faut pas croire qu'il fit autre chose que ce qu'il professa. Smaragde donc, en homme de conseil, en homme de prudence, en homme de discernement, considérant que l'habitation construite sur le mont susdit était peu propice aux besoins humains à cause des difficultés qu'il y avait à y monter l'eau et tout le nécessaire, établit un monastère non loin de cette colline, à un

⁵⁰. *Ibid.*, charte 4, p. 55.

⁵¹. Voir *supra*.

⁵². Ce « précepte bullé » n'a pas été recopié dans le cartulaire du XII^e siècle. Le privilège d'élection de l'abbé n'est octroyé qu'en 826 par Louis le Pieux et Lothaire sans qu'aucune référence soit faite à un acte précédent, ce qui rend douteuse l'existence de ce précepte.

⁵³. Sur Smaragde, l'ouvrage de référence est celui de F. RÄDLE, *Smaragd von St. Mihiel*. On pourra aussi consulter, O. EBERHARDT, *Via Regia. Der Fürstenspiegel Smaragds von St. Mihiel und seine literarische Gattung*, Munich, 1977 (Compte rendu dans *Annales de l'Est* 31, 1979, p. 323-325) ; W. WITTERS, « Smaragde au Moyen Âge. La diffusion de ses écrits d'après la tradition manuscrite », *Études ligériennes* (1969), Paris, 1975, p. 361-376 et pour une vue rapide, F. BRÜNHÖLZL, *Histoire de la littérature latine du moyen Âge, I/2, l'époque carolingienne*, Turnhout, 1991, p. 192-197.

⁵⁴. *Smaragdus* signifie « émeraude ». Le topos de la symbolique du nom est répandu dans le genre biographique depuis l'Antiquité profane, mais il prolifère ensuite dans le discours hagiographique, où le *nomen* devient *omen* (« présage »).

⁵⁵. On trouvera les œuvres de Smaragde dans le t. 102 de la Patrologie latine. J. LECLERCQ a publié une traduction française de la *Via regia* et du *Diadème des moines* (Abbaye de La Pierre Qui Vire, 1949). Une édition critique du commentaire sur la règle de saint-Benoît a été effectuée par A. SPANNAGEL et P. ENGELBERT dans le *Corpus consuetudinum monasticarum*, VIII, Siegburg, 1974. A. Dubreucq prépare une nouvelle édition critique avec traduction de la *Via regia*. Smaragde est aussi l'auteur d'une *Epistula de processione spiritus sancti* (éd. H. WILLJUNG, *M.G.H., Concilia* 2, suppl. II, *Das Konzil von Aachen 809*, p. 303-314).

mille de là, sur la rive de la Meuse⁵⁶, laissant dans le bâtiment du haut⁵⁷ le nombre de frères adéquat pour célébrer quotidiennement l'office du culte divin en l'honneur de Dieu et du bienheureux archange. Or, dans ce changement de lieu, cet homme sage ne nous semble pas avoir agi contre la volonté de l'archange, qui avait choisi lui-même le premier lieu sur la montagne⁵⁸, car quoique la pureté angélique choisisse habituellement de hauts lieux pour sa vénération⁵⁹, afin de signifier par là son éloignement de la vie terrestre, elle n'en est pas pour autant indignée, croyons-nous, par les humains qui requièrent des lieux à la portée de leur condition, pourvu qu'ils sachent qu'ils doivent implorer les suffrages angéliques dans les cieux. À ce Smaragde Louis le Pieux octroya un précepte de son autorité sur la liberté du lieu susdit⁶⁰ ; il en octroya également un autre sur la liberté du charroi et du portage, sur celle des poëles à Vic et Marsal, ainsi que sur celle de la navigation⁶¹ ; il en délivra encore un autre, aux termes duquel ceux qui tenaient d'eux un bénéfice leur en verseraient les neuvièmes et les dîmes⁶² ; il en délivra encore un pour que les frères aient le libre pouvoir d'élire parmi eux un abbé conformément à la règle⁶³. Cet homme vénérable, marchant avec félicité sur le chemin de ses pères, se fit ensevelir dans le monastère du haut et, à ce qu'on raconte, il prescrivit qu'à l'avenir la sépulture de tous les frères se trouverait là sous peine d'anathème, et c'est un usage que nous voyons encore respecter aujourd'hui.

EPITAPHE

Tandis que Louis le Pieux tenait le gouvernement de l'Empire,
Smaragde fleurissait comme abbé de ce lieu.
Le lieu étant peu apte aux usages des hommes,
Il en transféra le siège non loin de là.
Mais quand il mérita d'être appelé au royaume céleste,
Il rendit au lieu ancien le soin de sa dépouille.
Déjà le Scorpion serrait Phébus dans la douzième partie du zodiaque⁶⁴,
Quand les astres s'ouvrirent au théologien.

⁵⁶. Site actuel de Saint-Mihiel.

⁵⁷. Aujourd'hui, au lieu-dit la « Ferme Saint-Christophe ».

⁵⁸. Allusion à la légende de fondation du monastère, voir *supra*.

⁵⁹. Sur les sanctuaires de hauteur dédiés à saint Michel, on peut consulter R. OURSEL, « Notes sur les chapelles hautes michaéliques de Bourgogne », dans *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. III, *Culte de saint Michel et pèlerinages au Mont*, Paris 1971, p. 421-22 ; M. MARTENS, « Le culte de saint Michel en Belgique » et « Le culte de saint Michel aux Pays-Bas », *Ibid.* p. 422-458 ; Y. CHRISTE, « *Et super muros eius angelorum custodia* », dans les *Cahiers de Civilisation Médiévale*, XXIV, 1981, p. 173-79.

⁶⁰. A. LESORT, « *Chronique et chartes...* », charte 5, p. 57-60.

⁶¹. *Ibid.*, charte 8, p. 65-67 (mais rien de spécifique quant à la navigation).

⁶². *Ibid.*, charte 7, p. 63-64.

⁶³. Conformément à la règle de saint Benoît. *Ibid.*, charte 10, p. 69-71.

⁶⁴. Smaragde est donc mort alors que le Soleil était dans le signe du Scorpion, soit entre le 19 octobre et le 18 novembre, probablement même entre le 19 octobre et la fin octobre alors que le Soleil était dans les premiers degrés du signe (renseignements fournis par J.-P. Boudet). L'année exacte de sa mort est inconnue : la dernière mention de l'abbé Smaragde se trouve dans le diplôme de Louis le Pieux et de Lothaire du 2 décembre 826 (A. Lesort, « *Chronique et chartes...* », charte 10, p. 69) et la première mention d'un successeur, dans le diplôme de Lothaire du 20 janvier 840 (*Ibid.*, charte 11, p. 71) ; Smaragde s'est donc éteint entre le 19 octobre 827 et le 18 novembre 839.

[6] Après lui, il y eut bien des hommes de choix, par la prévoyance desquels la dignité du lieu fut conservée et augmentée, et qui, fréquentant les palais auprès des pieux princes, veillèrent aux besoins de leur monastère, s'appliquèrent à fortifier la dignité du lieu par des préceptes royaux, et transmirent à la postérité leur bonne mémoire à commémorer. Nous avons décidé d'inscrire ici par leur nom tous ceux dont nous avons appris que leur zèle nous avait ménagé des préceptes royaux que nous avons retrouvés : Ermengaud, abbé et évêque, Smaragde, abbé, Hilduin, Rodolphe, Hadegaud, Heynard, chancelier⁶⁵, Étienne, évêque de Tongres⁶⁶. Voici aussi les rois dont nous avons les préceptes : Charlemagne, fils de Pépin, Louis le Pieux, fils de Charlemagne, l'empereur Lothaire, fils de Louis le Pieux, le roi des Francs Charles, frère de ce même Lothaire⁶⁷, le roi Louis⁶⁸, le roi Zwentibold⁶⁹, le roi Charles⁷⁰. Depuis ce dernier jusqu'à l'époque d'Henri I^{er} et d'Otton I^{er}, nous n'avons pas trouvé d'écrit qui soit parvenu jusqu'à nous.

[7] Vers l'époque de ces rois, le très puissant duc de Lotharingie, Frédéric⁷¹, voyant que la dite abbaye, voisine de son territoire, se trouvait loin de la tutelle royale, la soumit à son autorité, ce qui lui fut facile, et transmit à ses successeurs cette autorité sous prétexte de défense. À cause des fréquentes incursions des Champenois en Lotharingie, ce Frédéric fit en effet bâtir un château aux confins de la Lotharingie et de la Champagne et il l'appela Bar, au sens de « barrière »⁷². Comme en cette région il ne possédait pas de terres sur lesquelles il pût chasser ce château, il le chasa sur le tiers des possessions de l'abbaye, disant que ce château serait une protection pour toute l'abbaye. Il obtint en échange du saint évêque Gérard⁷³ le village de Bar-la-Ville et plusieurs autres limitrophes, qui appartenaient à Saint-Étienne de Toul ; il lui donna une cour, nommée Bergheim, en terre allemande⁷⁴, et aussi deux abbayes, celle de Moyenmoutier et celle de Galilée, qu'on appelle Saint-Dié⁷⁵. Par la suite il s'unit en mariage à Béatrice, la soeur du marquis

⁶⁵. Le diplôme de Lothaire II, du 23 août 858 (*Ibid.*, charte 15 p. 83) indique qu'il était gardien (*custos*) de la chapelle royale.

⁶⁶. Mentionné pour la première fois par un diplôme de Zwentibold, du 16 août 895 (*Ibid.*, charte 18, p. 91-94), l'abbé Étienne est resté abbé de Saint-Mihiel alors qu'il était devenu évêque de Liège (*Ibid.*, charte 20, de 903/904, p. 97-98).

⁶⁷. Charles le Chauve (840-877), demi-frère de l'empereur Lothaire I^{er} (†855).

⁶⁸. Louis l'Enfant (900-911).

⁶⁹. Fils d'Arnoul de Carinthie, roi de Lorraine, de 896 à 900.

⁷⁰. Charles le Simple, qui régna sur la Lorraine de 911 à 923.

⁷¹. Frédéric I^{er}, duc de Haute-Lotharingie (959-978), sans doute avoué de Saint-Mihiel, voir *supra*.

⁷². Bar-le-Duc (étymologie tout à fait fantaisiste sur le plan philologique, mais conforme à la pensée médiévale, pour qui l'étymologie se doit de rassembler et de libérer la « force » ou le potentiel contenu dans le mot [*vis verbi*]).

⁷³. Gérard, évêque de Toul (963-994).

⁷⁴. Bergheim, Haut-Rhin, arr. et cant. Ribeauvillé.

⁷⁵. Dans les Vosges ; à l'époque carolingienne, Moyenmoutier apparaît comme une abbaye royale, elle est donc passée sous la protection du duc qui la cède ainsi à l'évêque de Toul. Elle apparaît dans la liste des biens dont la possession est confirmée à l'Église de Toul par un diplôme d'Otton II de 973 (*M.G.H., DD Reg. Imp. Germaniae*, II, n° 62, p. 71-73). En revanche Saint-Dié n'apparaît pas dans cette liste. Les *Gesta episcoporum Tullensium* dont la première version est rédigée au milieu du XI^e siècle, attribuent l'acquisition de Saint-Dié par l'Église de Toul à l'évêque Jacob, au temps du roi Pépin (*M.G.H. SS*, VIII, p. 637) et à l'évêque Bertold (995-1019) la reconstruction du monastère (*Ibid.*, p. 642). Mais, entre temps, Saint-Dié avait été donné à Saint-Denis par

Hugues qui obtint ensuite le royaume des Francs⁷⁶. Comme son frère Hugues avait donné à Béatrice des biens voisins de Saint-Denis à Paris, ils firent avec l'abbé de Saint-Denis un échange contre des biens de Saint-Denis proches de Bar, à savoir Neuville, Revigny, Laimont⁷⁷.

[8] À l'époque de notre Frédéric, Eudes, abbé de ce monastère de Saint-Mihiel, céda à deux frères, Guy et Étienne, sept manses et demi avec un moulin au village d'Ermaricourt⁷⁸ sur la rivière du Mad, à condition que chaque année ils paient quinze sous aux calendes de mai ou trente muids de vin à la Saint Remi⁷⁹ et, s'il se produisait une montée des eaux, trente anguilles à la Saint André⁸⁰. Du temps du même duc fut fait un échange entre l'abbé Saroward et un noble du nom de Gautier : l'abbé donna tout ce qui appartenait à Saint-Mihiel à Tourailles⁸¹, et Gautier donna ce qu'il avait à Delouze⁸², de sorte qu'après son décès les deux biens relèvent du droit du monastère⁸³. Avant l'époque de ce même Frédéric, sous le règne de Louis⁸⁴, fils de l'empereur Arnoul et prédécesseur d'Henri I^{er}⁸⁵ un comte Anselme donna à Saint-Mihiel à perpétuité ce qu'il possédait à Savonnières, à condition qu'Étienne, abbé et évêque, donne, à lui-même et à son fils Teuther, Harréville à détenir en viager et qu'après leur mort à tous deux le bien qu'ils auraient fait fructifier repasse sous le droit du monastère⁸⁶.

[9] Quand Frédéric eut quitté le monde des hommes, que son fils Thierry⁸⁷ lui eut succédé au pouvoir et qu'il eut possédé la charge d'avoué de l'abbaye, l'homme à qui nous devons entre tous d'avoir commencé cet ouvrage, cet homme, dis-je, cher à Dieu et aux hommes et dont la mémoire sera toujours bénie, je veux dire dom Nantère notre abbé, brilla glorieusement parmi les illustres personnalités de l'ordre monastique, comme l'étoile du matin⁸⁸.

[10] Sur les temps anciens du monastère et quelques uns des abbés et des rois qui se sont succédé depuis la fondation jusqu'à notre époque, voilà rapportés

Charlemagne (*M.G.H. DD Karol.* 1, n° 107, p. 152) ; il n'est donc pas impossible que Saint-Dié ait fait partie des biens pris sur Saint-Denis pour la dot de Béatrice et que l'abbaye ait été effectivement rendue à Toul par le duc Frédéric (cf M. PARISSE, « Saint-Denis et ses biens.. », p. 249).

⁷⁶. Hugues Capet (987-996).

⁷⁷. Trois localités situées dans le département actuel de la Meuse, arr. Bar-le-Duc, cant. Revigny-sur-Ornain.

⁷⁸. Saint-Baussant, Meurthe-et-Moselle, arr. Toul, cant. Thiaucourt.

⁷⁹. 1^{er} octobre.

⁸⁰. 30 novembre.

⁸¹. Meuse, arr. Commercy, cant. et comm. de Gondrecourt.

⁸². Meuse, arr. Commercy, cant. Gondrecourt, comm. de Delouze-Rosières.

⁸³. Charte de Frédéric I^{er}, 9 septembre 962. A. LESORT, « *Chronique et chartes...* », chartre n° 27, p. 962.

⁸⁴. Louis l'Enfant (900-911)

⁸⁵. Henri I^{er} dit l'Oiseleur, roi de Germanie de 919 à 936, règne effectivement sur la Lorraine à partir de 925. Le chroniqueur ignore l'existence du roi de Germanie Conrad (911-919) qui ne régna pas sur la Lorraine.

⁸⁶. Harréville-les-Chanteurs, Haute-Marne, arr. Chaumont, cant. Bourmont. Il sera longuement question de ce village plus loin.

⁸⁷. Thierry I^{er}, duc de Lorraine (978-1026/1033).

⁸⁸. La comparaison du saint avec l'étoile du matin est fort courante dans les textes hagiographiques : le saint annonce la venue du Christ comme l'étoile du matin celle du soleil.

simplement et succinctement les seuls renseignements écrits que nous ayons pu rassembler, et que nous avons préféré aux témoignages oraux⁸⁹. À présent, reprenons l'ordre prévu pour notre narration et exposons jusqu'au bout la vie, les mœurs et les actions du seigneur abbé Nantère – à savoir comment il a été porté aux honneurs, comment il a été promu dans son ordre et comment dès ses années de jeunesse l'accroissement de l'âge s'accompagna chez lui d'un progrès dans la rigueur morale –, le tout sans rien inventer qui soit mensonger et de pure flatterie : nous parlerons sans détour, en homme qui partage sa vie, et nous raconterons plutôt ce que nous avons vu que ce que nous avons entendu.

[11] Alors qu'il était encore adolescent, Nantère fut appelé par son abbé à recevoir une formation de chapelain. Il l'accompagna souvent au palais ou ailleurs, et il acquit rapidement tant de sagesse que l'abbé, lassé des tracasseries de la pompe du siècle, l'estimait déjà capable d'entrer dans les confidences des grands et digne de se voir confier les choses qu'on doit taire à tous, sauf à ceux qui organisent les entretiens secrets des ambassades et des conseils. Parce qu'il le connaissait déjà bien, le duc Thierry, sous le pouvoir duquel l'abbaye avait été placée, l'envoyait comme ambassadeur auprès des princes du royaume, quels qu'ils fussent, et notamment auprès de son cousin le roi de France⁹⁰, parce qu'il savait Nantère très fin dans l'élaboration des réponses et très éloquent dans la langue française. Peu de temps après, l'abbé du monastère mourut. Alors, à la demande et aux applaudissements des frères les plus sages, attentif non pas à sa jeunesse mais à son comportement zélé, ce prince honora de la prélature⁹¹ ce moine qui lui était cher : il lui remit la gestion du temporel en présence de l'évêque de Verdun⁹², de qui il reçut la charge des âmes et aussitôt après, l'honneur de la bénédiction convenant à cette fonction. Il reçut donc une double distinction : la gestion des choses terrestres d'une part, d'autre part – chose plus importante encore – la charge du salut des âmes ; jour et nuit il était préoccupé à l'idée qu'il pût subir quelque dommage dans l'un des deux domaines confiés à ses soins. Plusieurs mettaient en cause la négligence de ses prédécesseurs et leur mode de vie blâmable (puisque la chose est de notoriété publique, je répugne à en parler, pour ne pas paraître donner à certains l'idée d'agir de même). C'est pourquoi cet homme énergique, inquiet de la façon d'éradiquer le vice et de semer la vertu, considérant que rien ne pourrait se faire s'il était seul, alla trouver un homme très sage, l'abbé Richard⁹³, qui à ce moment-là était très connu pour sa sainte pratique de la vie religieuse. Soutenu par son conseil et son aide, il lui amena, pour qu'il les forme, quelques-uns des frères qu'il avait trouvés dans son monastère et, par un don de charité, ramena avec lui des moines de Richard, qu'il chargea d'instruire ceux qu'il avait gardés avec lui. Avec l'appui de la clémence divine l'exercice de cette charité mutuelle soulagea ainsi le demandeur du poids de ses inquiétudes et réserva au donateur la palme d'une digne rétribution. Tant est

⁸⁹. Ces termes figurent déjà dans le prologue.

⁹⁰. Robert le Pieux, fils de Hugues Capet et donc cousin germain du duc Thierry.

⁹¹. Nantère reçoit du duc l'abbatiale dans sa dimension temporelle et de l'évêque la consécration abbatiale.

⁹². Heymon (988-1024).

⁹³. Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun (970-1046).

grande la vraie charité, que rend plus efficace une concorde incapable de tromperie, à laquelle toujours aspirent les vrais fidèles du Christ.

[12] Une fois tout organisé et bien réglé comme l'imposaient les circonstances, Nantère partit sans expérience pour un pèlerinage à pied, expérience nouvelle pour lui, et il se hâta vers Rome afin de prier au seuil des apôtres pour les fautes commises quotidiennement. Il prit l'argent nécessaire au voyage et, ayant fait ses adieux aux frères et reçu la bénédiction selon la règle, conformément au rituel des départs en pèlerinage⁹⁴, il partit, novice en la matière. Il était déjà bien avancé, lorsqu'un clerc se joignit à lui : c'était un chanoine de Cologne, qui voulait gagner Rome pour prier, poussé par la même dévotion que lui, et qui, ayant fait souvent le voyage, connaissait parfaitement la route et les difficultés des Alpes. Comme cela se fait souvent, ils se rendirent le voyage moins pénible en bavardant, et ils prirent plaisir à cheminer ensemble : celui qui prenait la route pour la première fois, et qui en ignorait tout, profita des informations de son nouveau compagnon ; l'autre, qui connaissait les lieux, trouva de l'agrément dans cette conversation d'une douceur fraternelle.

[13] Donc, comme ils avaient discuté familièrement pendant plusieurs jours, et qu'ils commençaient à bien se connaître, l'abbé s'ouvrit à son compagnon de route d'un secret qu'il n'avait jusque-là jamais confié à personne : il lui demanda s'il pouvait l'aider à obtenir – grâce à l'argent dont les Romains sont avides – des reliques des saints martyrs dont Rome regorge. Alors l'autre, fixant le sol, se tut quelque temps, puis relevant la tête, répondit qu'il ne pouvait lui être d'aucun secours en la matière ; en revanche il avait à Rome un ami digne de confiance, un abbé chez qui il trouvait habituellement l'hospitalité, et où Nantère pourrait venir aussi. L'abbé lui ayant avoué que, si Dieu lui prêtait vie, il irait en pèlerinage au Mont Gargan, le clerc lui proposa de prendre en charge ses bagages et son escorte, afin de continuer sa route en petit équipage ; il ajouta qu'il lui faudrait confier à son hôte sous le sceau de la confession ce qu'il avait cru bon de lui dire à lui, et user d'instantes prières et de promesses pour l'amener à le satisfaire : il prenait Dieu, et la foi commune dans laquelle nous vivons, à témoin de ce qu'il ne voyait pas d'autre moyen de l'aider.

[14] Arrivés au bout du voyage de Rome, ils parviennent au monastère vanté par le chanoine, où comme promis l'abbé offre à ses hôtes un accueil plein d'humanité. Lassés par ce long voyage, il ne s'attardent qu'un moment, puis il leur conseille d'aller se reposer de leur fatigue. L'abbé Nantère, qui était reçu là pour la première fois, suivit le conseil du clerc, confia ses compagnons et tous ses bagages - sauf le strict nécessaire - à la garde de son hôte et partit pour le Mont Gargan, rapidement et avec une toute petite escorte. Il ne quitta l'abbé auprès duquel il logeait qu'après l'avoir instamment prié - ainsi que le lui avait conseillé son compagnon de route - de s'occuper de l'affaire qui le tourmentait. Puis, plus vite qu'on ne peut l'imaginer, il revint chez son hôte, mû surtout par son désir de trouver des reliques. Mais là il découvrit que tout ce qu'il avait demandé et qu'on lui avait promis était resté lettre morte.

⁹⁴. Sur les rites de départ en pèlerinage spécifiques à l'abbaye de Saint-Mihiel, voir Smaragde *Commentarii in regula s. Benedicti*, P.L., 102, col. 924 et sv. ou *Corpus Consuetudinum monasticarum*, cité n. 54

[15] Accablé de tristesse, il hâta ses préparatifs de départ, mais ce qui advint déjoua ses prévisions. En effet, désespérant totalement d'acquérir des reliques de saints martyrs, tandis que, comme nous l'avons dit, il hâtait son retour, il tomba si gravement malade que quiconque le voyait – y compris lui même – désespérait de sa vie. Il demeura là pendant trois semaines, lorsque, la clémence de Dieu se tournant vers lui, il commença à aller mieux et reprit avec son hôte la conversation qu'ils avaient déjà eue. Il lui demandait de ne pas le laisser repartir les mains vides et de l'aider si possible à satisfaire son désir. Alors celui-ci lui proposa des ossements qu'il disait provenir des corps du pape Etienne et de son diacre Nemesius⁹⁵. Il était prêt à les lui vendre. Mais Nantère répondit : « J'ai entendu dire que beaucoup des nôtres furent ainsi trompés. Ne crois pas que je sois si facile à berner. Si je ne vois pas le tombeau encore intact, et si un écrit ne me dit pas de qui est le corps qu'il renferme, sache que personne n'aura d'argent de moi. » « Je n'ai aucun espoir de trouver d'autres reliques, répondit son hôte, mais puisque je vois que ta résolution est inébranlable, je compatis fraternellement, et je t'invite à retarder ton départ, le temps que j'aie à parler à un gardien de cimetière pour voir si je puis combler tes vœux. »

[16] Disant cela, il va trouver quelqu'un au cimetière Saint-Valentin⁹⁶ et lui expose tout d'un bout à l'autre. Quand il entend de pareilles choses, le gardien est saisi d'une grande joie et, alléché par l'argent promis, il donne son accord. Il promet de remettre le corps du saint pape Calixte et de tout montrer, comme le veut l'abbé : le tombeau encore intact et, comme mentionné dans le récit de sa passion⁹⁷, la présence de l'épithaphe gravée sur la table de marbre, pourvu qu'on veuille bien le croire quand il aurait confirmé ses dires par serment. L'accord ainsi conclu, on s'en vint au cimetière où brûlent en permanence des lampes.

[17] Arrivé sur place on prête serment de part et d'autre : le gardien jure à l'abbé de sa propre main que le tombeau renferme le corps de Calixte, comme le disent les livres de ses Passions et l'épithaphe qu'il a devant les yeux. En retour un des moines mandaté par l'abbé Nantère jure solennellement sur des objets sacrés de lui donner l'argent promis au jour dit. Les serments échangés, le moine tenta d'enlever à la hache la plaque de marbre qui fermait le tombeau, car le maçon avait trop solidement scellé le tour de la pierre et on ne pouvait plus briser le joint de ciment. Mais même les haches s'y émoussèrent, les bipennes s'y brisèrent, tandis qu'un guetteur posté sur une éminence veillait à ce qu'on ne surprenne pas ce vol qui s'accomplissait dans la terreur et qui pour les uns était un délit, mais pour les autres un remède. Alors que le moine tentait vainement, comme je l'ai dit, de desceller la dalle de marbre que son ciment avait rendue inamovible, il mit plus d'audace à lever sa hache et donna un coup sur le milieu de la dalle qui couvrait le monument. Le trésor qu'il trouva à l'intérieur et qu'il mit au jour était plus précieux que n'importe quel joyau. Il le prit et l'apporta à l'abbé qui n'était pas encore tout à fait remis et qui, reposant dans la maison de son hôte, partagé entre l'espoir et la peur, attendait le moine qui l'assistait et le servait fidèlement. Lorsqu'il le vit arriver avec l'objet de

⁹⁵. Étienne I^{er} (254-257) ; Nemesius, diacre, mort à Rome, le 31 octobre 262.

⁹⁶. Sur la voie Flaminia, au nord de Rome.

⁹⁷. La seule *Passio* du pape Calixte que nous connaissions (*AA.SS.*, Octob. VI, p. 439-441) mentionne que le corps du saint fut inhumé dans le cimetière de Calepode sur la voie Aurelia.

son désir, il l'accueillit avec une joie ineffable, étreignit pieusement les reliques du martyr, les enveloppa dans des linges neufs et blancs, puis se hâta de retourner chez lui, emmenant un des moines de son hôte, nommé Crescentius, qui devait rapporter l'argent promis.

[18] La nuit suivante, au moment de se coucher pour dormir, il eut une vision. Il lui sembla voir tous les pontifes romains, depuis le prince des apôtres lui même, rassemblés à la suite les uns des autres dans la basilique Saint-Pierre, mais il manquait Calixte dont le siège restait vide et qu'on ne trouvait nulle part. À son réveil, il comprit le songe qu'il avait fait : Rome, ou plutôt l'Italie, avait perdu Calixte que la Gaule avait accueilli et qu'elle vénère, parée, grâce à ses mérites et ses prières, des prodiges de ses vertus et de ses miracles innombrables, particulièrement au lieu même où le saint corps est pieusement honoré par des chrétiens très fervents.

[19] Dom Nantère, notre abbé, ayant oublié la maladie qui l'avait saisi, avec l'aide de Dieu et par l'intercession du saint martyr, revint avec une grande joie au coeur, rendit grâce à Dieu, donateur de tous les biens, qui lui avait donné sa protection pour que tout s'accomplisse suivant ses désirs, et pour que tous ses projets, pourvu qu'ils fussent justes, connaissent le succès, par la grâce de notre Seigneur Jésus Christ, qui vit et règne avec le Père et l'Esprit Saint pour l'infinité des siècles des siècles. Amen.

[20] Une fois accompli le trajet du pèlerinage longtemps souhaité, Nantère parvint finalement au Vieux-Moutier avec le trésor qu'il transportait, et en gardien attentionné il déposa avec soin les restes du saint martyr dans un coffre muni d'un sceau et de cire, près de l'autel, dans l'église Sainte-Marie proche du mur du monastère. La renommée à l'aile rapide⁹⁸ répandait aux oreilles des habitants proches ou lointains le bruit que l'abbé, de retour de Rome, avait rapporté les reliques d'un saint grâce aux mérites duquel, disait-on, d'étonnants miracles avaient eu lieu. Une foule des deux sexes afflua, avec des prières et des offrandes - cierges et diverses choses utiles au service de Dieu et de ses saints -, les uns espérant la guérison de leur âme, les autres celle de leur corps. Nul besoin du témoignage de deux ou trois personnes⁹⁹ : le miracle que nous voulons rapporter en premier est connu de presque tous ceux qui vivent dans les environs.

I. Un garçonnet de Refroicourt¹⁰⁰, âgé de dix ans ou plus, qui depuis sa naissance était privé de l'usage des deux pieds, avait besoin des bras d'autrui pour se déplacer. Il n'avait que sa voix et ses mains à tendre pour solliciter de la générosité des passants le secours d'une aumône. Son père, qui ne possédait rien et qui n'avait pas d'autre moyen de transport, l'apporta au monastère sur ses épaules, le déposa et l'exposa devant le coffre qui renfermait les ossements du saint martyr, persuadé que son fils serait guéri grâce aux mérites de celui-ci. Demeurant là durant le reste de la journée et toute la nuit, quand l'aurore annonça la lumière du jour, l'enfant se sentit en partie inondé d'un onguent guérisseur, un médicament céleste. Aussi, saisissant son bâton, se haussa-t-il avec précaution sur la pointe des pieds, pour voir s'il

⁹⁸. Expression devenue courante depuis Virgile, *En.*, IV, 173-188.

⁹⁹. Deut. 19, 15.

¹⁰⁰. Village disparu, sur le territoire de la commune des Paroches, Meuse, arr. Commercy, cant. Saint-Mihiel.

pouvait avancer sans le secours d'autrui, et marchant ainsi jusqu'à l'abbé qui était venu là par hasard pour prier, il lui dit sa joie et son étonnement d'être guéri. Mais parce qu'il n'avait pas encore recouvré la santé au point de se passer du secours d'autrui, il resta tout le jour, puis la nuit suivante ; à la quatrième vigile, la sueur se mit à suinter de tout son corps et ses nerfs commencèrent à s'étirer jusqu'aux cuisses, au point qu'il regrettait déjà d'avoir demandé la guérison, car il souffrait davantage à retrouver la marche dont la nature lui avait refusé l'usage. Aussitôt il se mit sur ses pieds, et lui, qui avait été amené sur les épaules d'un autre, revint chez lui sans l'aide d'un bâton, sans être porté sur des épaules : le voici devenu capable de poser les pieds à plat et d'aller où il veut, et il ne cesse de chanter les louanges du Seigneur de toutes choses et de Calixte, le saint du Seigneur, par l'intercession de qui il a pu être soulagé de ses douleurs et recouvrer la santé.

II. Une jeune fille du nom d'Andèle, en âge d'être mariée, avait les membres contractés depuis sa naissance au point que ses talons adhéraient à ses fesses. La pauvrese quêtait dans les bras de sa mère, qui parcourait les monastères des environs. L'une et l'autre avaient déjà perdu tout espoir de vivre, car le poids du corps de la jeune fille écrasait la mère et, à l'approche de la vieillesse, les forces commençaient à lui manquer pour la porter. C'est taraulées toutes les deux par cette inquiétude, mais gardant leur foi intacte, qu'elles arrivèrent tant bien que mal au dit monastère. La jeune fille fut déposée par sa mère devant les reliques du saint, avec des plaintes et des gémissements : « O saint homme de Dieu, dit la mère, je n'ai pas de quoi la nourrir et je ne peux plus la porter nulle part : aussi te l'ai-je apportée pour que tu la guérisses, et il n'y a pas en moi l'ombre d'un doute que cette malheureuse enfant ne puisse obtenir par ton intercession toute la santé qu'elle souhaite. » La mère disait en pleurant ces paroles et d'autres semblables, quand soudain la divine clémence, qui entend les prières des veuves et des orphelines, leur porta secours dans sa miséricorde. Tout comme elle donna autrefois ce qu'elle demandait à la Cananéenne qui réclamait la délivrance de sa fille¹⁰¹, de même, grâce à l'intervention de l'éminent martyr, elle exauça les plaintes de cette pauvrese et lui donna ce qu'elle souhaitait. Car les talons de la jeune fille, qui adhéraient à ses fesses, se détachèrent brutalement, la fillette se mit à marcher de façon inattendue, et ô merveille, venue sur les épaules de sa mère, elle alla où elle voulait sur ses propres jambes. Si quelqu'un en doute, comme il lui est facile de la voir et de lui parler tous les jours, il pourra en savoir plus en bavardant avec elle.

III. Dans le Barrois, à Savonnières¹⁰², une femme du nom de Faillende était depuis longtemps torturée par la possession du démon et elle était devenue un tel objet de dégoût non seulement pour les autres mais aussi pour ses proches, que tous l'abandonnaient, qu'ils la laissaient errer solitaire par les forêts, les champs et les terrains vagues, avec l'idée qu'elle mourrait d'une manière ou d'une autre, sous la morsure des loups ou par noyade. Ainsi abandonnée, ne sachant où aller, elle se mêla à la foule qui se hâtait dévotement vers le tombeau du saint martyr. En chemin elle se mit à divaguer dix fois plus que d'habitude, mêlant paroles délirantes et chansons ineptes et, dansant et se déchirant le corps, elle parvint jusqu'au pied de la

¹⁰¹. Matth. 15, 22-28.

¹⁰². Savonnières-devant-Bar, Meuse, arr. et cant. Bar-le-Duc.

colline. Arrivée là, comme les enfants qui chevauchent des bâtons pour jouer, elle écarta les jambes et saisit un bâton qu'elle enfourcha, et c'est de cette façon que la misérable, l'impudente, parvint à l'entrée du monastère. Debout devant les portes, soudain elle s'écroula inanimée et demeura étendue sur le pavé sous les yeux de tous, dans l'immobilité apparente de la mort, si bien que tous disaient qu'elle avait été tuée par l'invasion d'un démon et qu'elle n'avait pas mérité de recevoir la santé. Peu de temps après elle se redressa, entra dans l'église avec le peuple sans plus rien ressentir de sa douleur ancienne, et elle chanta des louanges à Dieu, créateur de toutes choses, et au saint martyr, et ensuite, rentrant chez elle avec les autres, elle demeura saine et sauve, libérée de l'ancienne possession de l'antique ennemi.

IV. Un autre homme, du village de Chatillon¹⁰³, souffrait d'une double torture, car d'une part une paralysie étendue avait causé des ravages tels qu'il avait perdu la parole, d'autre part, épuisé par une possession démoniaque, il désespérait totalement de trouver un remède qui lui redonne vie. Il avait entendu parler des miracles du martyr Calixte, souvent cité déjà et qui doit l'être encore, mais comme il ne pouvait proférer la moindre parole, il demanda avec peine à ses proches qu'on le conduise là-bas. Quand il y fut parvenu, il sollicita des gardes de l'endroit qu'ils l'autorisent à se reposer autant qu'il voudrait devant les restes du martyr du Christ. Ayant obtenu satisfaction, il passa la première nuit en prières ; à l'aurore du jour suivant il était parfaitement guéri, tous les membres consolidés comme s'il n'avait jamais été atteint d'aucune infirmité. Rentré chez lui en bonne santé, en remémoration du bienfait qu'il avait reçu et en remerciement de la santé qui lui avait été rendue, il offrit aux frères un boeuf et par la suite, chaque année, il prit l'habitude de venir là s'acquitter de ses vœux envers le Créateur, pour qu'il lui conserve la santé recouvrée, qu'il soit son secours providentiel et qu'il le garde d'une semblable souffrance à l'avenir.

V. Il est un village appelé Fresnes¹⁰⁴ où, au milieu de ses voisins, habitait un paysan du nom de Gerbert ; il était riche, à en juger aux moyens dont il disposait. Cet homme, un soir, s'était levé de table en bonne santé et gai ; content d'avoir eu en abondance nourriture et boisson, il alla se coucher, sans savoir, je crois, ou sans penser, qu'il lui fallait se protéger par un signe de croix. Vers minuit il se leva de son lit, poussant des cris et des clameurs horribles en hurlant comme les loups, tantôt imitant l'abolement des chiens, tantôt le braiement des ânes ou le sifflement des serpents, et, chose qui serait longue et pitoyable à raconter, il montrait par de clairs indices qu'il avait été livré à l'ennemi multiforme. Rapidement, ses voisins, frappés d'une stupeur peu courante, accoururent en nombre, le ligotèrent de cordes et de liens, et attendirent que vienne le jour espéré pour conduire le possédé au monastère. Le lendemain matin, ceux qui habitaient le plus près prirent le misérable et tentèrent de l'emmener au lieu de destination, mais lui, d'un coup, brisa les liens qui le ligotaient, comme on aurait fait de simples fils d'une toile. S'étant donc échappé de cette manière, il ramassa des pierres par terre et se mit à les jeter sur tous les gens et à mordre au sang ceux qu'il pouvait atteindre, montrant qu'il était livré non pas à un seul démon mais à une légion, comme le possédé de l'Évangile¹⁰⁵. Unissant leurs efforts, ils se saisirent à nouveau de lui avec peine et, multipliant les

¹⁰³ Chatillon-sous-les Côtes, Meuse, arr. Verdun, cant. Étain.

¹⁰⁴ Fresnes-au-Mont, Meuse, arr. Commercy, cant. Pierrefitte-sur-Aire.

¹⁰⁵ Lc 2, 27-33.

liens, ils l'emportèrent au monastère plus qu'ils ne l'y conduisirent. Il y fut torturé pitoyablement par l'ennemi durant quatre jours ; finalement, grâce à l'intercession du saint martyr, il fut libéré le cinquième. Ayant bientôt retrouvé ses sens, il revint en bonne santé chez lui, racontant à ses proches sa joie et son bonheur d'avoir été délivré, lui qui avait été pour eux un objet de dégoût et une charge.

VI. Un garçonnet d'environ douze ans, muet et sourd –il est en effet naturel qu'un sourd soit muet puisque s'il entendait il parlerait – vint ici comme beaucoup d'autres pour être guéri. On lui reprochait de feindre d'être muet, pour subvenir à son manque de nourriture par ce stratagème. Beaucoup lui fourraient de force des charbons ardents dans la bouche, pour l'obliger à parler sous l'effet des brûlures. Mais lui, comme toujours, demeurait muet. Alors ceux qui lui avaient fait violence, voyant qu'il ne parlait aucunement, furent pris de remords, cessèrent de harceler l'innocent, de lui donner des coups, et ils ne portèrent plus sur lui leurs mains impies pour le brûler avec des charbons. Il reste encore quelques jours et quelques nuits, puis peu de temps après la parole et l'ouïe lui sont données, il entend qui lui parle et répond à qui l'interroge. Pressentant la puissance de son médecin, il ne cesse de rendre les grâces qu'il doit à Dieu tout puissant, de qui lui-même et tous les saints reçoivent ce qu'ils donnent.

VII. C'est la même puissance du saint martyr que ressentit ce petit enfant qui, le jour de la fête du saint, arriva porté dans les bras de sa mère parce qu'il était condamné à une cécité des deux yeux. Il fut déposé devant l'autel en présence de tous au moment de l'office de vêpres ; sa mère qui l'avait conduit là dirigeant son pas, l'aveugle innocent déposa en guise de vœu sur le coffre qui renfermait les reliques du saint la chandelle qu'il avait apportée, et il demeura au même endroit jusqu'à la fin de la nuit. Quand le sacristain sonna les cloches, les frères accoururent pour accomplir l'office de matines selon la coutume, prolongeant les laudes en révérence à la sainte Trinité, pour vénérer le saint martyr dont les mérites exigeaient que les solennités fussent plus longues que d'habitude. Les ténèbres de la nuit opaque ayant été chassés par l'aurore qui ramène le jour, l'enfant sentit que la vue lui était rendue et, regardant tout autour de lui, il accourut en riant vers sa mère, après avoir demandé où elle était et qui étaient les gens qu'il voyait, à savoir le clergé, le peuple mêlé et le groupe des jeunes gens, jeunes filles et vieillards confondus, qui continuaient à louer Dieu. Sa mère fut stupéfaite en l'entendant, et elle lui demanda s'il voyait. Ne croyant pas sa réponse, elle rusa pour savoir si c'était vrai, éteignit en soufflant le morceau de chandelle allumé qu'elle tenait en main et, feignant de l'avoir éteinte par accident, elle la tendit à l'enfant pour qu'il aille la rallumer, et lui demanda de la lui rapporter. Lui, sans tarder, courut à l'endroit où brûlait une grande quantité de chandelles et, après avoir rallumé la sienne à une chandelle identique qui brûlait là, il la rapporta à sa mère toute contente, en notre présence et devant nos yeux à tous. Tous se mirent à louer Dieu et à vénérer le martyr du Christ ; il n'est pas besoin de dire à quiconque quel progrès connut à partir de là la foi des croyants et comment montèrent jusqu'aux astres les voix de ceux qui louaient Dieu et ses saints. La mère, qui avait bien des raisons d'être contente, voyant doté de la vue son fils jusque-là privé de lumière, s'en retourna chez elle toute remplie de joie et d'exultation.

Limitons au chiffre des sept dons du Saint Esprit, par lesquels on désigne souvent la totalité ou la plénitude des bonnes œuvres, la description des sept miracles réalisés par le saint martyr. Qu'on n'aille pas croire en effet que si nous nous arrêtons là, c'est parce que nous manquons de matière ou d'éloquence : c'est la lassitude que nous voulons éviter, et il est assuré qu'une lecture brève est plus agréable et qu'elle s'ancre plus solidement dans la mémoire ; en outre nous allons avec empressement vers d'autres faits identiques et peut-être plus utiles. D'ailleurs, si je voulais décrire les cas d'interruption de maux de dents, de guérison de fièvres, d'hydropisies, d'épilepsies et de toutes sortes de maladies physiques, la durée des jours viendrait à me manquer avant l'abondance des miracles qui continuent d'affluer. Qui se montrera incrédule vis-à-vis de tout ce qui a été dit n'accordera pas davantage de foi à des récits plus nombreux, se conformant là-dessus à cette parole de vérité : *Qui est infidèle dans les petites choses, dit-elle, sera aussi infidèle dans les grandes*¹⁰⁶.

28] À peu près à la même époque, après la bien triste disparition de l'empereur Henri, Conrad lui succéda au sommet de l'Empire selon la volonté de Dieu ; alors le comte des Francs Eudes¹⁰⁷, renommé pour sa noblesse et riche en biens, tenta de lui livrer une guerre, et il en vint à un tel point d'audace qu'en soumettant à un siège la ville de Toul parce qu'elle était située à la limite de la France et du royaume de Lotharingie, il se serait emparé d'elle par la force si elle n'avait pas été défendue par les armes. Comme les défenseurs de la ville résistaient valeureusement, il pilla les monastères alentour, les églises et les villages, et s'en retourna avec tous les biens qu'il y avait trouvés, non sans avoir préalablement incendié et totalement rasé les églises, habitations et villages qu'il avait vidés de leurs richesses.

[29] Afin de réprimer l'orgueil dont témoignait ce coup d'audace, l'empereur¹⁰⁸ indigné lança une armée contre lui, et le monastère de Saint-Mihiel se trouva sur le passage de l'Auguste et de son armée. Là où en si grand nombre convergeaient des hommes divers par la langue, la région et la nation, on ne put éviter aux habitants de subir de grands dommages du fait de ceux qui la traversaient, principalement dans la coupe des moissons qu'ils n'avaient pas encore totalement récoltées. Il se trouva que l'empereur vint faire étape au monastère ; l'abbé et les moines coururent à sa rencontre, portant des croix et tout ce que requérait la vénération du César et, après une prière, la bénédiction donnée, l'empereur gagna le monastère. L'abbé entreprit alors de se plaindre auprès de lui des dommages causés au lieu, en lui demandant d'accorder sa miséricorde aux victimes du dommage. Le prince acquiesce avec bonté, lui enjoint, pourvu qu'il revienne de l'expédition, de le suivre au plus vite au palais, et selon ce qui convenait à un roi il lui offre comme cadeau un bracelet d'or qu'on appelle *baugum*¹⁰⁹. L'armée, qui était venue de loin, se reposa trois jours dans les tentes et les pavillons ; puis, comme il l'avait décidé dans son cœur belliqueux, l'empereur pourchassa l'ennemi avec une troupe puissante, ayant l'intention de rendre coup pour coup et même pire.

¹⁰⁶. Cf. Lc 16, 10.

¹⁰⁷. Eudes II, comte de Blois (995-1037).

¹⁰⁸. Conrad II (1024-1039).

¹⁰⁹. *Bauca*, qui peut prendre les formes *bauga*, ou, comme ici, *baugum*, est défini par Papias comme un synonyme d'*armilla*.

[30] Ayant appris son arrivée, le dit Eudes prit peur et, comme d'habitude en pareil cas, parce qu'on ne pouvait pas combattre les armes à la main, il délégua le duc Gozelon¹¹⁰ et l'évêque de Metz Thierry¹¹¹ auprès de l'empereur afin d'obtenir la paix. Les serments ayant été faits et reçus de part et d'autre, sur la foi de ceux-ci Eudes se rendit en personne auprès de l'empereur. Ensuite, après avoir livré des otages, il fit serment de revenir à l'intérieur des limites de son royaume, là où l'empereur voudrait, et de lui faire justice en suivant les décisions des gens du palais. L'empereur, suivant le conseil de ceux qui siégeaient à ses côtés, leva le camp, et la médiation de cette paix étant intervenue entre temps, il rentra chez lui avec son armée. Après son retour, Eudes, négligeant son serment et sans se soucier des otages, trahit tous ses engagements, à ses méfaits antérieurs ajouta des actes pis encore, et trompa, avec sa ruse coutumière, tous ceux qu'il pouvait abuser. Je pourrais rappeler quels massacres, incendies, pillages il exerça quotidiennement avec perversité, si cela ne me détournait du projet que je me suis fixé. Mais il est sûr que tout cela est connu des gens qui l'ont vu de leurs yeux et qui ont subi ces dommages : je leur laisse donc le soin de le raconter.

[31] On dit communément qu'un roi doit dire la vérité, et qu'il est honteux qu'il dise des mensonges, puisqu'il n'est pas contraint par la peur ni alléché par l'argent qu'il a en abondance, puisque ses détenteurs sont sous son pouvoir. On cite ainsi l'exemple d'un consul romain à qui ses ennemis offraient beaucoup d'or pour faire la paix et qui répondit : « Les généraux romains ne veulent pas avoir de l'or mais commander à ceux qui en ont »¹¹². Notre abbé, donc, n'ayant pas trop confiance dans les paroles de l'empereur et jugeant qu'il n'avait pas obtenu la somme d'argent qu'il réclamait pour les dommages causés par l'armée au monastère, se demandait avec inquiétude ce qu'il pourrait réclamer qui réponde mieux aux besoins de son établissement.

[32] Il y avait dans le Saintois¹¹³ des villages placés depuis longtemps sous l'autorité de l'abbaye de Saint-Mihiel par des diplômes royaux et des privilèges des pontifes romains. Comme l'inertie des abbés n'opposait pas la résistance qu'il aurait fallu, dans le passé les ducs qui apparaissaient comme les défenseurs du lieu, sous le nom de patrons et d'avoués avaient enlevé ces villages au monastère, retenant une partie pour eux et donnant une autre en bénéfice à leurs vassaux. L'abbé comprit qu'il était opportun pour lui de demander la réintégration de ces biens au monastère, parce qu'ils avaient relevé du droit de son église. Il n'y avait en effet personne pour le contredire, tous étant morts de maladie : le duc Thierry¹¹⁴, son fils¹¹⁵ et le fils de son fils, à l'exception de deux fillettes, Sophie et Béatrice, qui étaient élevées à la cour du roi, car l'épouse de l'empereur, leur tante, les avait adoptées pour ses filles. L'abbé se rendit au palais, faisant pression sur l'empereur à propos de cette affaire

¹¹⁰. Gozelon Ier, duc de Basse-Lotharingie, qui, en 1033, succéda au duc Frédéric II en Haute-Lotharingie.

¹¹¹. Thierry II (1006-1047).

¹¹². Valère Maxime, *Facta et dicta memorabilia*, IV, 3, 5.

¹¹³. Région située à environ 40 km au sud de Toul entre la Meuse et le Madon, limitrophe du diocèse de Besançon.

¹¹⁴. Thierry I^{er}, duc de Haute-Lotharingie (978-1026/1033).

¹¹⁵. Frédéric II, duc de Haute-Lotharingie, mort dès 1033.

en se plaignant beaucoup et en le suppliant. Mais pour qu'une telle restitution, si elle se faisait, ne rencontre pas ensuite la moindre contradiction, l'abbé, prenant conseil auprès des gens de la cour, vint voir les jeunes filles et les pria de se souvenir de l'âme de leur père et de leur mère. Il supplie et demande qu'elles consentent de tout leur cœur à ce que cela se fasse et qu'elles interviennent avec lui auprès de l'empereur. Comme on l'a dit, tout se passa de cette façon. Il se rendit auprès du César, lui rapporta ce qu'il avait fait, obtint de lui ce qu'il réclamait ; dans cette restitution des biens par le roi il s'était donné pour défenseur et pour aide le comte Gérard, neveu de l'empereur, plus puissant que tous dans cette région par ses lieux fortifiés, ses possessions et ses richesses¹¹⁶.

[33] Tout ce que Nantère avait souhaité ayant été mené à bien selon son vœu, comprenant qu'il avait reçu cette donation parce que la clémence de Dieu l'avait précédé et qu'ensuite la grâce du roi avait suivi, il rentra au monastère heureux et exultant de joie, rapportant ce cadeau à ses frères. Boèce, qui fut un des plus grands érudits et se montra très savant dans l'art de définir les choses, déclare : « Le bonheur matériel est sujet d'angoisse, soit qu'il n'obtienne jamais tout, soit qu'il ne persiste jamais¹¹⁷. » L'abbé, qui avait obtenu de l'empereur ce qu'il avait souhaité, avait grand peur que des biens acquis avec beaucoup de peine ne se perdent sous les attaques des gens malfaisants qui en étaient voisins, et à qui ils avaient appartenu auparavant. En effet, ces biens sont distants du monastère de deux ou trois jours de voyage, et ils ne peuvent être facilement gérés par une personne faisant des allers et retours, alors qu'il est facile, comme on l'a dit, pour les envieux qui les détenaient auparavant de les reprendre de n'importe quelle façon. Donc l'abbé, réfléchissant longuement et, pour finir, conseillé par Dieu à ce que je crois, se prépara à construire dans cette région une celle propre au culte divin, et à y établir des hommes de pieuse vie, afin que la puissance divine réprime ceux qui machinent des méchancetés contre ses serviteurs et qu'un appétit de posséder, animé par une cupidité insatiable, encourage à se saisir de ce à quoi ils n'ont pas droit.

[34] Calculant que son projet demandait beaucoup d'efforts et qu'il n'était pas vain, afin de ne pas se prêter, selon l'Évangile, au ridicule de ne pas pouvoir achever ce qu'il avait commencé¹¹⁸ et sans hésiter sur la dépense, cet homme ingénieux, après avoir longtemps et beaucoup réfléchi, se préoccupa d'abord de la convenance de l'endroit et de la manière d'édifier des maisons utiles aux frères. Ceint des armes invincibles qu'était sa foi dans le Christ, en observateur expérimenté dans l'exploration des lieux, il se mit en route, recherchant un endroit d'où les occupants n'auraient pas l'occasion de prendre le large, et attentif à deux conditions : d'une part qu'il n'y ait nul danger pour les âmes des frères, d'autre part que les

¹¹⁶. Ce comte Gérard est alors comte de Metz ; il était le père d'Adalbert et de Gérard qui furent faits ducs de cette région en 1047 et 1048. Ils avaient des biens dans la région de Neufchâteau et notamment à Châtenois. La parenté de Gérard avec l'empereur Conrad a été étudiée par Eduard HLAWITSCHKA, *Die Anfänge des Hauses Habsburg-Lothringen, genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens und des Reiches im 9, 10 und 11 Jahrhundert*, Sarrebruck, 1969, p. 79-91 ; sa tante Adélaïde avait épousé Henri de Worms, père de Conrad II.

¹¹⁷. BOECE, *De consolatione philosophiae*, livre II, prosa IV, l. 37, éd. BIELER, 1958, CC SL 94. La citation exacte est : « Anxia enim res est humanorum condicio bonorum, et quae vel nunquam tota proveniat vel nunquam perpetua subsistat. »

¹¹⁸. Luc 14, 29-30.

concurrents demeurant aux alentours n'aient pas l'opportunité de médire. Après avoir parcouru plusieurs endroits de cette région, finalement, dans un des villages qu'il avait récupérés, à Harréville, il examina attentivement le site du lieu, remarquable à la fois par son agrément et ses commodités, et vit que tout répondait pleinement à ses vœux. À cet endroit il y a une vallée qui s'étale entre deux hauteurs ; les côtés, étirés sur une longueur d'un stade et distants l'un de l'autre de deux jets de flèches, définissent la largeur de la vallée entre eux. Quant à la longueur, sur une distance égale d'un stade, deux collines opposées la déterminent de part et d'autre, assez proches du versant nord et pas plus éloignés du versant sud que de la place laissée au lit de la rivière coulant en contrebas. Ainsi on découvre un carré de hauteurs, protégé par les fermetures de la vallée. La Meuse court au milieu, elle embellit la surface voisine par la verdure des prés. Quant aux espaces assez retirés qui s'étendent du côté des hauteurs, ils se prêtent à l'agriculture et au jardinage. Sur le versant nord, qui n'est pas raide mais qui descend en pente douce sur toute la largeur des champs, à la limite de la pente et de la vallée, se trouve le dit village avec son église Saint-Germain. Le versant sud est raide et se dresse vers le haut, allongé en ligne droite, splendide à cause de l'égalité de sa hauteur, couvert d'une agréable et épaisse forêt de hêtres. Quand sa partie basse en pente atteint la vallée, elle s'élève du fond du val par une sorte de haute terrasse ; au milieu de cette terrasse se dresse un rocher, sous lequel jaillit une source agréable et abondante en eaux douces ; au-dessus se trouve un chemin accessible aux passants et au-dessus du chemin, de nouveau par une terrasse, la terre s'élève et s'étend en une plaine des plus favorables, en haut de laquelle sourdent quinze sources à la suite.

[35] Au milieu de cette plaine, l'abbé, réjoui par la concordance de tant de choses, à savoir l'abondance de sources voisines, la proximité d'une rivière poissonneuse, de champs et de prés, jette sans retard les fondations d'une église, plaçant l'édifice claustral du côté de la colline, afin que les eaux de ces sources, rassemblées en un seul cours, puissent être dirigées à travers les bâtiments et que, de là jusqu'à la colline boisée, soient disposés les jardins et les vergers des frères. Après que les murs extérieurs des portiques, élevés sur une hauteur de deux ou trois coudées¹¹⁹, eurent ceint l'édifice de toutes parts, il met en place les reliques des saints et principalement de Calixte, pape et martyr, pour la vénération et au nom duquel il s'apprêtait à construire l'édifice, pour qu'on y honore et qu'on y invoque Dieu, espérant sans nul doute que des miracles auraient lieu en cet endroit grâce aux prières et aux mérites du saint. Ces reliques furent mises en place en ce lieu aux environs des calendes de juin, le troisième ou le quatrième jour avant l'Ascension de notre Seigneur¹²⁰.

¹¹⁹. 1m à 1,50 m.

¹²⁰. Il peut paraître curieux que l'auteur, qui en a été le témoin, ne retienne pas la date exacte de la translation. Cette phrase pourrait indiquer qu'à l'époque où il séjournait à Harréville on célébrait cette translation, non à sa date exacte, mais le dimanche précédant l'Ascension et qu'il se souvenait qu'elle avait plutôt eu lieu fin mai ou début juin. La récupération d'Harréville ne peut pas avoir eu lieu avant 1033, puisque, pour l'obtenir, l'abbé Nantère s'adresse aux filles du duc Frédéric (mort en 1033), qui furent recueillies à la cour de Conrad II ; l'installation à Harréville a pu être très rapide puisque qu'il est question un peu plus loin de « la petite maison au toit de bâtons et de branchages où étaient conservées les reliques... en raison du manque de place dans le monastère que l'on venait tout juste de commencer à construire ». Il est plausible que l'abbaye ait tenu à installer

[36] Aussitôt parvint aux oreilles des habitants proches et lointains le bruit que des reliques de saints avaient été apportées à Harréville, surtout les ossements du pape et martyr Calixte, grâce auxquels avaient lieu des prodiges puissants, par lesquels les malades avaient reçu les guérisons espérées. À cette nouvelle on vint en masse avec prières et offrandes, depuis les villes et les villages proches ou lointains, qui pour prier, qui pour recouvrer la santé. Dans la foule arriva un jeune homme, que des maux de tête chroniques avaient rendu totalement aveugle d'un œil, et si mal voyant de l'autre que, pour venir, il lui avait fallu recourir à un guide. Il arriva donc au monastère avec l'aide de sa sœur, toute misérable qu'elle fût, et il pria ainsi le saint martyr : s'il ne voulait pas lui guérir l'œil qu'il avait totalement aveugle, qu'il délivre au moins le second du voile d'obscurité qui le recouvrait, et une fois qu'il lui aurait rendu la vue, qu'il le maintienne en bonne santé. Accompagnant de sanglots les plaintes suppliantes que je viens de dire, et d'autres encore, il resta quinze jours environ sans recevoir aucune guérison. Il fit alors venir sa sœur et lui demanda de le raccompagner dès le lendemain à l'endroit d'où ils venaient, en ajoutant que les vivres qu'ils avaient apportés étaient épuisés : s'ils restaient plus longtemps, ils n'auraient plus de quoi vivre. Leur départ ayant été préparé pour le lendemain comme il l'avait demandé, durant la nuit il se coucha et dormit comme d'habitude dans la petite maison au toit de bâtons et de branchages, où étaient conservées les reliques et où moi-même, qui écris, je dormais en raison du manque de place dans le monastère que l'on venait tout juste de commencer à construire. Or il se réveilla au chant du coq et, sous mes yeux, sortit tout seul, pour assouvir un besoin naturel, je crois ; et quand il fut revenu, tout seul encore, il retrouva l'emplacement du lit où il venait de dormir, sans trébucher. Je sautai de mon lit et appelai en silence le frère André, qui dormait à l'autre bout de la cabane, et notre seigneur abbé qui était allongé près de nous dans la même pièce, afin de chanter les hymnes à Dieu selon l'usage (c'était en effet déjà le moment de dire à Dieu les laudes nocturnes), et par aucun moyen je ne mis qui que ce fût au courant de ce que je venais de voir. Je savais en effet que, si ce fait était vrai, l'intéressé ne tairait pas qu'il savait et qu'il sentait personnellement qu'il avait été l'objet d'un miracle, comme je le croyais. Une fois les matines achevées, au moment où le flambeau de Phoebus balayait des rais de sa lumineuse chevelure l'obscurité des montagnes et des forêts¹²¹, le jeune homme presse sa sœur de s'en retourner avec ceux qui étaient venus d'endroits proches du

des moines et surtout de prestigieuses reliques le plus vite possible pour prévenir tout retournement de situation. On peut tenter de déterminer la date de translation des reliques en trouvant une année où l'Ascension tombe dans les derniers jours de mai ou les premiers jours de juin ; trois années peuvent convenir : 1033, où l'ascension tombe le 31 mai, 1036 où elle tombe le 27 mai et 1044 où elle tombe à nouveau le 31 mai. On peut donc suivre R. PARISOT (*Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033)*, Paris 1909, p. 436, qui retenait l'année 1036, car 1033 serait bien trop proche de l'acquisition d'Harréville et 1044 par trop tardif. Il est en revanche difficile de suivre H. BRESSLAU (*Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, vol. 2, Leipzig, 1884, p. 72) qui proposait 1034, année où l'Ascension tombe un 23 mai, ce qui placerait la translation le 19 mai, jour trop éloigné des calendes de juin.

¹²¹. C'est-à-dire au lever du soleil. L'expression représente un bel effort poétique de la part de l'hagiographe, qui se souvient peut-être de Virgile, *En.*, IV, 6 en ce qui concerne *Phoebea lampas* ; quant à l'adjectif *crinitus*, il est très souvent appliqué à une étoile ou à Apollon/Phoebus dans le langage poétique.

leur, et affirme qu'il n'a plus besoin de guide comme à l'aller : la vue qu'il demandait lui a été rendue et se trouve débarrassée du voile qui l'obscurcissait, aussi juge-t-il indigne et inconvenant de quitter furtivement le monastère où il a obtenu ce qu'il demandait ; il préfère attendre le moment propice du jour où, à tous ceux qui l'avaient vu jusque-là aveugle et tâtonnant, il pourrait donner la certitude de ce miracle que la miséricorde divine lui avait accordé par la médiation du saint martyr ; ensuite, quelque temps et quelques jours plus tard, il rentrerait chez lui. Ce qui fut fait. Nous restâmes en effet sept jours au moins au monastère, et le jeune homme se mit assidûment à notre service, transportant de l'eau sur ses épaules, et ramenant de la forêt voisine le bois coupé nécessaire à de nombreux usages. Lorsque l'abbé s'en alla, il se prépara lui aussi à repartir d'où il venait, mais d'abord, en se passant un lien autour du cou, il se fit l'esclave du saint, en promettant que chaque année de sa vie il paierait pour la guérison obtenue ce qu'il avait promis spontanément ; et c'est ainsi que, son vœu exaucé, il alla retrouver joyeusement son pays et les siens.

À ce point de mon récit, il vaut la peine que je m'attarde un peu, me semble-t-il, et qu'en adoptant le mode exhortatoire pour dissiper les ténèbres de la foi, je propose un type de discours qui recoure à la parabole, et que je cite les propos d'hommes très savants. C'est ainsi que le très éloquent et saint pape Grégoire dit dans l'une de ses *Expositions sur les Évangiles* que, tout comme les miracles furent nécessaires dans les premiers temps de l'Église, afin que ce qu'elle était soit porté à la foi [des fidèles] et nourri de miracles, et tout comme aussi, lorsque nous plantons des arbustes, nous les arrosions jusqu'à ce que leur racine prenne force dans le sol, mais que nous arrêtons lorsqu'ils se sont enracinés, de même aussi durant ces périodes où, la charité se refroidissant, l'iniquité abonde¹²², tout particulièrement dans les régions où l'autorité des lois a été totalement bafouée, tout le monde cherchant, non l'intérêt de Jésus-Christ mais le sien propre¹²³, par la très bienveillante sollicitude du Dieu tout-puissant qui souhaite le salut de tous¹²⁴ les prodiges de miracles insignes s'accomplissent par la médiation de ses saints¹²⁵. On a la preuve qu'il en est ainsi quand on s'avise que ceux qui, jusque-là, s'étaient faits usurpateurs et persécuteurs des biens de l'Église, une fois vus et appris tous ces miracles sont devenus, par une mutation soudaine de leurs comportements déréglés, de dévoués chasseurs au service de celle dont ils avaient été les pillards assoiffés, et non seulement se sont abstenus de la voler comme par le passé, mais se sont même montrés à son égard très volontiers prodigues de leurs biens. Sur ce point il semble nécessaire de mettre par écrit les multiples miracles qui s'accomplissent chaque jour, pour éviter que l'oubli des négligents¹²⁶ ou la paresse des incompetents ne causent à notre monastère d'irréremédiables dommages.

Alors, qui que tu sois, homme destiné à demeurer en ces lieux, si, comme dit un sage, tu te prévaut d'un gros bon sens, c'est-à-dire d'une science multiple¹²⁷, mais

¹²². Cf. Matth. 24, 12.

¹²³. Philipp. 2, 21.

¹²⁴. I Tim. 2, 4.

¹²⁵. Grégoire le Grand, *Homélies sur les Évangiles*, I, II, hom. 29, chap. 4 (P.L. 76, col. 1215).

¹²⁶. Il convient vraisemblablement de corriger *oblitterata* en *oblitteratio*.

¹²⁷. Cf. Cicéron, *De amicitia*, 19, où Lélius dit ceci : « Agamus igitur pingui, ut aiunt, Minerva » (éd. et trad. R. COMBES, Paris, 1993, p. 13). L'expression *pingui Minerva*, dans laquelle Minerve

que les ressources de ton éloquence ne coulent pas à flots¹²⁸, d'une eau qui ruisselle dans des tuyaux de plomb tire au moins pour les assoiffés de douces gorgées d'insignes miracles, et, si aigre que soit le pipeau dans lequel tu siffles¹²⁹, incite tout un chacun à se ménager les suffrages des saints. Il est de ton ressort, vénérable abbé Nantère¹³⁰, comme je l'ai déjà dit, de ne pas laisser tes successeurs ignorer les merveilles qui adviennent de ton temps ; pour les accréditer auprès des générations à venir, exalte tout particulièrement par des écrits les prodiges qui, par l'admiration, la stupeur et l'effroi qu'ils inspirent aux témoins d'aujourd'hui, soumettent au joug de la foi des nuques jadis d'une dureté récalcitrante¹³¹. Aussi proposé-je que cette tâche fort difficile échoie à quelque très grand philosophe. Ce récit en effet, est tel qu'il demanderait le sel de l'éloquence d'un Homère ou d'un Platon ; bien plus¹³², même si ceux-ci revenaient des enfers, je ne pense pas qu'ils réussiraient à en venir à bout. C'est donc dans un murmure que je verse tant bien que mal à vos oreilles ce que j'ai vu et entendu, sans suivre la progression qu'adopterait un écrivain avisé quel qu'il soit, mais simplement pour fournir là matière à un auteur qui réorganise la

désigne la sagesse par métonymie, est un peu ambiguë : dans le contexte cicéronien, elle s'oppose aux arguties et aux discussions spécialisées des stoïciens, d'où la traduction de R. Combès, « gros bon sens », qui convient parfaitement ; dans notre chronique, à ce sens bien présent aussi puisque l'auteur s'adresse à un non-philosophe, piètre orateur de surcroît, s'ajoute le sens plus positif de la glose « c'est-à-dire d'une science multiple » : *pinguis* a à la fois le sens de « gras », « un peu lourd », et de « riche ».

¹²⁸. L'auteur semble fusionner trois expressions : *cornu copiae* désigne la corne d'abondance ; *pleno cornu* = avec abondance ; *copia (dicendi)* = les ressources (littéraires), l'éloquence.

¹²⁹. Virgile, *Bucoliques*, 3, 27 : *stridenti stipula*.

¹³⁰. Ceci confirme que l'abbé Nantère est encore vivant quand l'auteur achève sa chronique. Or son successeur est attesté en 1051 (A. LESORT, « *Chronique et Chartes...* », charte n° 34, p. 140-142), et selon A. LESORT (*Ibid.*, p. XXXIX) l'abbé Nantère gouverna l'abbaye de 1021 à 1044 environ.

¹³¹. L'idée semble être : de même qu'aujourd'hui des sceptiques se convertissent à la vue des miracles du saint, de même leur lecture convaincront les générations à venir. L'expression *colla resistentis olim crudelitatis* évoque plutôt les premiers âges du christianisme que le XI^e siècle.

¹³². *Quin* est un adverbe, synonyme de *immo* ; aussi vaut-il mieux ponctuer après *eloquentia* (point ou point-virgule). On a là la reprise d'un topos rebattu depuis la *Vie de saint Martin* par Sulpice Sévère, (26, 3, éd. FONTAINE, p. 313 ; commentaire t. 2, p. 404-410 : « Vere fatebor, non si ipse, ut aiunt, ab inferis Homerus emergeret, posset exponere ; adeo omnia maiora in Martino sunt, quam ut verbis concipi queant. ») On le trouve aussi, entre autres, dans au début du prologue de la *Vie de saint Basile* par Adson (« Cui etiam si, ut gentilium figmenta conferunt, Omerus aut Tullius Cicero rediret ab inferis, non posset uersibus includere omne, ut gestum est, opus diuinum uirtutis, quanto minus ego solus hominatio, cui nec scientia praesto est, nec meritorum ulla decusat ratio, nec ea, quae in rebus excellentibus est ualde necessaria, docti sermonis oratio »), à la fin de la *Vita s. Willibrordi* en vers par Thiofrid d'Echternach (*BHL* 8941 ; éd. PONCELET, *AA SS*, Nov. III, 1910, 500 : « tanta tamen restant et famosissima constant/ vatis Smyrnei quae mens si nosset Homeri/ vix caneret, licet Yliaden et Odyssea tractet. », dans les *Miracles de Gengoul* par Gonzon de Florennes au XI^e siècle, *BHL* 3330, *AA SS*, Mai. II, p. 647, c. 2 : « quae [miracula] si adhuc viveret, ille velocissimus Thespis poeta adscribere non sufficeret per singula ». Si la fonction première des noms d'Homère, Cicéron etc... est d'exprimer l'aveu traditionnel d'impuissance de l'auteur, ils préparent également le thème plus profond de l'affrontement entre les valeurs païennes et chrétiennes, qui sera développé l. 153 sqq. Sur ce sujet voir G. STRUNK, *Kunst und Glaube in der Lateinischen Heiligenlegende. Zu ihrem Selbstverständnis in den Prologen*, Munich, 1970 (*Medium Aevum*. Philologische Studien, 12), p. 129-138.

narration¹³³. Mais si on trouve des excuses pour se dérober à l'abîme de cette mer¹³⁴, moi je m'offre à obéir à vos désirs et à vos ordres : peut-être pourrai-je et saurai-je réussir tant bien que mal, et [en tout cas] je préfère que ce soit moi plutôt que personne.

Voilà longtemps que j'ai quitté le monastère où est pieusement vénérée à présent la mémoire du saint martyr, et j'entends dire que depuis mon départ ont eu lieu et ont lieu encore fréquemment de nombreux miracles. J'en rapporte un seul, qui est connu de tous et très célèbre dans cette région, qu'une de mes bonnes connaissances, venue de là récemment, m'a raconté dans les termes suivants.

Une femme originaire de Bourgogne, m'a-t-il dit, qui avait perdu la vue des deux yeux depuis de longues années, dirigea ses pas vers le sanctuaire, animée d'un espoir de guérison et munie d'une offrande ; elle était fort pauvre mais d'une foi intègre. Comme cela se passe habituellement, le désir d'obtenir ce qu'elle voulait lui fit hâter le pas ; elle se trouvait à trois lieues du but, quand elle dit à celui qui la guidait : « Arrête-toi ! Jusqu'ici tu me précédais et je te suivais : si tu veux bien, je passe devant, et toi, suis-moi. La vue qui m'a été longtemps refusée vient de m'être rendue, aussi dépêchons-nous d'atteindre le terme de notre voyage, afin que je donne à celui qui m'a guérie l'offrande promise dans mon vœu¹³⁵, et que j'instruise ceux que je rencontrerai du miracle qui s'est produit à travers moi. » Elle arriva comme elle l'avait dit, récupéra la vue comme elle l'avait demandé, offrit ce qu'elle apportait, et instruisit ceux qu'elle trouva sur sa route de la miséricorde dont elle était l'objet ; puis, après avoir dit et rendu les grâces et les louanges dues, elle s'en retourna joyeuse ; aux siens en particulier, mais à tous ceux aussi qui l'avaient vue affligée de sa longue cécité, elle procura de la joie par la grandeur de ce miracle.

Michèle Gaillard, Monique Goullet et Anne Wagner

¹³³. *Series* désigne un « enchaînement », et en particulier une composition littéraire, un texte. Le « thème » (*thema*) ou « sujet » est la teneur du récit, indépendamment de l'ordre dans lequel il est raconté. Filant un topos éculé, l'auteur suggère ici qu'il ne fait que fournir des faits qu'un auteur plus habile que lui pourra réorganiser et recomposer plus élégamment.

¹³⁴. Topos de l'écriture comparée à une traversée dangereuse, pleine d'écueils.

¹³⁵. Nous corrigeons *novi* en *vovi*.